



La Feuille de Hou



Bulletin municipal

www.champrond-en-gatine.fr

n°80 - décembre 2022

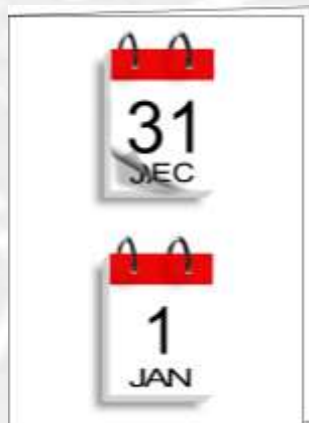
Les événements de fin d'année à Champrond

- 🕒 **Samedi 17 décembre (de 17h à 19h) : Juste avant Noël ...**
... Chants de Noël suivis du vin chaud et du chocolat chaud.
- 🕒 **Lundi 19 décembre (de 15h à 18h) : Arbre de Noël ...**
... Avec des balades en calèche avec le Père Noël.
- 🕒 **Fermeture de la mairie du 23/12/2022 au 01/01/2023 inclus**



2022

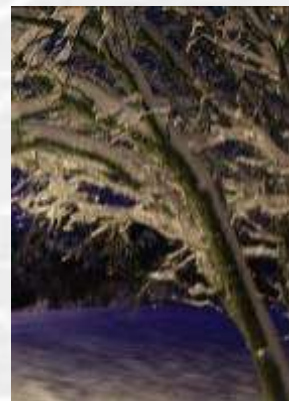
Décembre



Détail des manifestations
dans les pages intérieures

2023

Janvier



- 🕒 **Dimanche 22 janvier (à 10h30 à la salle des fêtes) : Les Vœux de la commune.**

* Pensez à consulter l'agenda du site internet du village tout au long de l'année.



Le Mot du Maire

L'équipe de la feuille de Chou

Est heureuse de
vous présenter une
nouvelle édition ...

Responsable
de publication :

Philippe Guillemet

A la mise en page :

Claire Tafoiry

A la relecture :

La commission
Communication

A la reproduction
et à la distribution :

Sophie Prella

Les membres du
Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que nous vous adressons cette nouvelle édition de la Feuille de Chou. Cet été qui aura été vraisemblablement l'un des plus chauds et des plus secs ne nous a pas empêché de réaliser la quasi-totalité des festivités estivales que nous avons l'habitude de réaliser avant la pandémie liée au COVID 19.

Seul le tir du feu d'artifice du 14 juillet n'a pu être effectué. L'extrême sécheresse du mois de juillet, la présence de nombreuses herbes hautes sur certains terrains qui jouxtent les terrains communaux proches de la salle des fêtes, la proximité de la forêt de Champrond nous ont incités à **ne pas prendre de risques inutiles**. D'autant que la veille de nombreux feux de champ s'étaient produits dans certains villages des alentours.

En dehors de cet épisode, les festivités du 14 juillet et la brocante se sont très bien déroulées. Pour cette dernière manifestation, l'affluence des visiteurs a été très importante ce qui témoigne d'un réel succès. Il est primordial de remercier l'ensemble des bénévoles qui ont participé avec les membres du comité des fêtes à la réalisation de ce succès.

Comme vous le verrez dans les pages intérieures, la grande difficulté de cet été aura été également de finaliser pour l'essentiel les travaux de la nouvelle partie de l'école. Les entreprises retenues pour la réalisation de ce nouveau bâtiment se sont succédées pour qu'au premier septembre la rentrée scolaire se passe dans de bonnes conditions. C'est ce qui s'est effectivement passé, les enseignants et les élèves ont pu faire leur rentrée pour deux classes sur les trois dans ces nouveaux locaux et dans de bonnes conditions.

Il reste des travaux de finition à réaliser mais ils n'empêchent pas le fonctionnement de l'école.

Nous avons eu le plaisir de voir la reprise de nombreuses activités à la rentrée de septembre, le système de transport à la demande initié par **notre communauté de communes s'étoffe avec plus de souplesse** et ce notamment pour les destinations qui peuvent se faire désormais sur **l'ensemble du territoire de cette collectivité qui regroupe 22 communes**.

Comme de nombreuses communes, nous sommes confrontés à l'augmentation du prix de l'énergie. Nous avons donc décidé de réduire la durée de l'éclairage public tout en désactivant dans la Grande rue un lampadaire sur deux.

Les fêtes de fin et de nouvelle année approchent, vous découvrirez ce que préparent les associations et les commerçants de notre commune.

Vous trouverez dans les pages intérieures de nombreuses autres informations. Je vous souhaite une très bonne lecture de cette nouvelle édition de notre bulletin municipal.

Eric Legros



Bar - Tabac - Point Poste
Le D'Aligre

ATL COUVERTURE



Couverture-Charpente
Zinguerie-Isolation
Ramonage-Démoussage
Devis gratuit

06.20.34.31.85 02.37.53.13.56

ARTISAN RENOV

Entreprise généraliste pour tous types de travaux et maintenance de maisons individuelles.

100,00 €

100,00 €

01 39 77 76 45-47
Mail: atelier@artisanrenov.fr

- Menuiseries intérieures et extérieures
- Peinture, papier peint
- Décoration, plâtres, bois, enduits secs
- Carréage, carrelage
- Isolation, assèchement, traitement peinture
- Charpente, toiture
- Plomberie, électricité
- Electricité, Téléphonie
- Aménagement intérieur et extérieur
- Ouvrage, placo-sky, faux plafond



EURO REPAR
CAR SERVICE




Soutenons
les entreprises,
artisans et
commerçants
de la commune !



SAS FILLETTE

Consommons local !



Roderic Brochage

VENTE A LA FERME
VIANDE BOVINE
Sur Commande

à 200 m

Gaël CHABOCHE
vous accueille
à La Ferme "Les Vitriers"

02 37 37 31 12
02 37 37 31 12

Ces produits sont aussi proposés
au kiosque sur la place de l'église.



SCAEL

Entreprise de Nettoyage



Professionnel
Particulier

Carpettes

Travaux de
Entretien et Usure

Philippe LUNEL

02.37.37.31.12

28240 CHAMPROND en GÂTINE



lukydogs capture

dir. Clotilde
1 rue de la
Liberté - 28140 - La Ferté

02 37 37 31 12

intervention
rapide 0615280193



Unes de bois de chauffage

G.F. Distribution



Vos artisans, commerçants en cette fin d'année

Aux Gâtinettes de Champrond

★ Pensez à passer vos commandes pour les fêtes ★



Aux Gâtinettes de Champrond en Gâtine vous propose pour les fêtes de fin d'année

Nos pains :

- Morvandiau *pour viande, fromage, fruits de mer*
- Bûcheron *pour charcuterie, fromage, fruits de mer*
- Pain d'épices
- Pain de mie (nature ou figues) *pour foie gras, toasts*
- Seigle (nature ou noix) *pour fruits de mer*
- Vicking *pour viande, fromage*
- Maïs *pour viande, fromage*
- Misti fruit (pain aux fruits sec, farine du perche)
- Panetone

Aux Gâtinettes de Champrond
Jean-Yves Scaviner
23, Grande Rue
28240 Champrond en Gâtine

☎ : 02 . 37 . 37 . 08 . 39

✉ : auxgatinettesdechamprond@gmail.com

Horaires

- ▣ 24 décembre et 31 décembre : de 6h30 à 17h30
- ▣ 25 décembre : de 7h à 12h
- ▣ 1^{er} janvier 2023 : Fermé

Nos bûches crème au beurre :

- Chocolat,
- Café,
- Praliné,
- Grand Marnier

Nos bûches :

- Christmas Tropic (Ananas, Noix de Coco)
- Sweety Fruit (Fraises, Vanille)
- Choc'Otrio (3 chocolats)

Thématiques fêtes

- Galette frangipane
- Galette poire/chocolat
- Fèves à l'effigie des commerçants de Champrond



Les commerçants de Champrond-en-Gâtine vous souhaitent une bonne année !

Vos artisans, commerçants en cette fin d'année



Le Sébastopol
RESTAURANT TRAITEUR

Menu des fêtes

À EMPORTER

Bonne fêtes de fin d'année à tous

pour le
24 & 31
Décembre

Menu **38€**

Entrée,
Plat,
Dessert

A récupérer
au restaurant ou livraison
(20min autour-sup 4€50)

Entrée
Tatin de Foie Gras, pommes et son macaron
ou
Eclair aux deux saumons
ou
Briochette d'escargots crème d'ail

Plat
Suprême de pintade sauce morilles
ou
Cuisse de canard sauce figues
ou
Dos de cabillaud sauce coteaux du Layon & ses garnitures hivernales

Dessert
Macaron façon tarte citron meringuée
ou
Entremet spéculoos & caramel beurre salée
ou
Royal au chocolat

Cré'Art

Réservez avant le 22 Déc pour le 24 Déc. & avant le 29 Déc pour le 31 Déc. ☎ 02 37 49 80 02



Le Sébastopol
RESTAURANT TRAITEUR

Soirée St Sylvestre

Samedi 31 Décembre

Salle polyvalente de Nonvilliers Grandhoux

Menu à 90 €

Soupe Champenoise et à la découverte de quelques notes apéritives

L'assiette festive Terre & Mer

Douceur hivernale

Le Canard en différentes cuissons sauce Morilles

Brie Truffée et son Mesclun

La Palette de douceurs autour de ses macarons

Café ou Thé
1 verre de vin pour chaque mets

02 37 49 80 02
sur réservation avant
le 29 décembre

Cré'Art

Animé par DJ Seb



Vos artisans, commerçants en cette fin d'année

© Odile'Tiff ©

Le salon de coiffure Odile'Tiff est heureux de vous accueillir
pour la période des fêtes.

Alors, à **vos agendas pour réserver vos rendez-vous**,
pour une jolie coiffure pour les fêtes, ou pour recevoir vos convives,
ou être invités ou tout simplement pour votre plaisir.

Bonnes fêtes à tous !



**Salon de coiffure Odile'Tiff,
3 place de l'église
Champrond en Gâtine,
☎ 02 37 49 81 73**

Samedi 17 décembre : Juste avant Noël...

**Venez chanter avec nous avec Ady et Kay
à l'église de Champrond-en-Gâtine.**

Après ce concert de chants de Noël,
nous vous invitons à partager un vin chaud,
un chocolat chaud
avec des petits cochons de Champrond
(petits sablés en forme de cochons préparés
par la boulangerie
« Aux gâtinettes de Champrond »).

CHAMPROND EN GATINE

Juste avant Noël...
Chantons Noël avec Ady et Kay
Samedi 17 décembre 2022
à 17h
Eglise de Champrond

Le Comité des Fêtes vous invite à 18h
à venir partager un vin chaud, un chocolat chaud
avec les petits cochons de Champrond



Lundi 19 décembre : L'Arbre de Noël

**Balades en calèche
avec le Père Noël**



A la salle des fêtes

de 15h à 18h

Distribution des cadeaux
par le Père Noël en personne.

Goûter



**Buvette par
l'APE**



**NOEL POUR TOUS
LES ENFANTS DU VILLAGE
(jusqu'au CM2 inclus)**

La Voie de l'Énergie et du Mouvement - VEM- Aïkido

Notre Ecole Aïkido-VEM a été créée dans le Perche depuis 15 ans, accueillie à Champrond-en-Gâtine. Les cotisations annuelles se faisant de mois à mois, vous pouvez donc vous y inscrire à tout moment de l'année, selon le planning suivant.

- o mardi : 18h15/19h15 enfants Champrond
- o mardi : 19h30/21h30 jeunes, adultes Champrond
- o mercredi : 20h/21h30 jeunes, adultes Vaux
- o jeudi : 19h/20h30 jeunes, adultes La Loupe (Self-défense avec ceintures noires)
- o dimanche : 9h30/11h30 enfants, jeunes, adultes et familles Vaux

Il est important durant cette période instable de pandémie de partager ensemble, des beaux moments fraternels sur les Tatamis. C'est avec joie et simplicité que nous vous accueillons pour ces instants de détente en famille.



Renseignements

- o Cotisations annuelles : moins de 15 ans 60 €, plus de 15 ans 80 €.
- o Aucune cotisation pour les parents participant aux séances familiales du dimanche matin avec leurs enfants.
- o Contact : Mairie ou Roger TRAN-DINH-NHUAN président Association culturelle de Budo VEM « la Voie de l'Énergie et du Mouvement », (Portable : 06 13 93 87 56 / e-mail : rtdn.na3@gmail.com).

Perchemin

Randonnée du 15 mai

8 marcheurs étaient présents à la randonnée du 15 mai, au départ de Beaufort.

Le parcours a été très apprécié des participants qui ont randonné par une belle météo.



Départ du 15 mai



Ravitaillement du 15 mai



Randonnée du 22 octobre

14 marcheurs ont participé à la randonnée du 22 octobre. 2 parcours de 14 et 22 km étaient proposés sur les chemins vers le Thieulin, au départ de Beaufort.



- La prochaine randonnée se fera au départ des Corvées au printemps avec possibilité d'aller chez deux artisans, potier et vitrailleur.
 - Une AG de l'association est prévue début 2023, où nous vous attendons nombreux.
- Les dates seront communiquées par affiche à la boulangerie, sur panneau pocket et sur le journal.



Association des Parents d'Élèves

L'APE des écoles vous propose une après-midi jeux de société à l'occasion de son animation "**jeux m'amuse**" le **dimanche 5 mars 2023** à la salle des fêtes de Champrond en Gâtine. C'est l'occasion de découvrir gratuitement de nombreux jeux de société pour tous les âges.

La kermesse des écoles sera de retour le **samedi 17 juin 2023 après-midi** à la salle des fêtes de Champrond en Gâtine avec de nombreuses animations et spectacles réalisés par les enfants et leur maîtresse. Un moment convivial pour clôturer une belle année scolaire.

N'hésitez pas à nous contacter par mail ape.28240@gmail.com ou sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram)

Toute l'équipe de l'APE vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Association de Sauvegarde du Patrimoine



Avec tous nos remerciements pour nos adhérents de l'année 2022 .

Nous comptons sur vous pour 2023.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Journée du patrimoine du 18 septembre

Un Petit Air de Culture



- **Salon d'arts**
D'années en années, le succès du salon d'art grandit. Merci à tous les visiteurs qui nous soutiennent.

- **Théâtre**
La pièce « La Bonne Anna » a remporté un franc succès lors des représentations des 19 et 20 novembre. Bravo à ces formidables acteurs.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.



Le Comité des Fêtes



Superbe ambiance à la soirée Karaoké du 5 novembre qui a remporté un vif succès.

Bravo à tous les bénévoles.

Bonnes fêtes à tous.





● L'actualité communale et intercommunale ●



BIBLIOTHEQUE



La bibliothèque est **ouverte** aux horaires d'ouverture de la mairie
les mardis et jeudis de 17 à 19 h et le samedi de 9 h 30 à 12 h.



De nombreux ouvrages, romans, bandes dessinées, documentaires, albums
sont **prêtés gratuitement** aux adhérents adultes et enfants.

A noter : un **renouvellement d'environ 60 ouvrages** est effectué tous les 2 mois.

Lors de l'adhésion ou de son renouvellement, **une carte est remise à l'adhérent**, qui lui permet de **réserver** parmi les **170.000 livres** de la Médiathèque départementale d'Eure-et-Loir. Ces livres sont acheminés à la bibliothèque chaque mois par navette.

La médiathèque départementale d'Eure et Loir permet aussi l'accès :

- à des milliers de cours interactifs en ligne 24/7 sur tous vos sujets préférés !
 - loisirs,
 - bien-être,
 - fitness,
 - code de la route,
 - multimédia,
 - jardinage,
 - langues,
 - gastronomie, ...
- et aussi jusqu'à 1.800 titres de presse en ligne (quotidiens, actualité, people, auto...).





● L'actualité communale et intercommunale ●

✂ Cérémonie commémorative du 15 août 1944

15 Août 1944 - 15 Août 2022 :

78 années d'histoire et de mémoire.

Traditionnellement, ce moment important pour notre village s'est déroulé lors de la fête de la Saint Sauveur.

La municipalité remercie les habitants pour leur participation à ce moment chargé d'histoire.

Ci-dessous, le discours de M. LEGROS (Maire de la commune) en hommage aux disparus lors de ce terrible conflit.



Merci à tous de votre présence aujourd'hui.

Cela fait soixante-dix-huit ans que la commune a été libérée de la domination de l'Allemagne Nazie.

Cette libération qui a suivi cette formidable opération militaire que fut le débarquement sur les plages normandes.

Pourtant, ce n'était pas une guerre sans victimes, de nombreux soldats venus de tous les continents sont venus combattre pour la libération de notre pays.

Certains ont à peine mis le pied sur le sol de notre pays qu'ils ont été fauchés, le plus souvent en pleine jeunesse, les cimetières des soldats alliés de Normandie sont de ce point de vue des plus impressionnants.

Cette voie qui traverse notre village ne s'appelle pas pour rien Voie de la Liberté.

Sans l'intervention des Alliés, des résistants, c'est une toute autre Europe que nous aurions dû subir.

C'est le monde entier qui aurait basculé.

Malheureusement, il a fallu de nombreuses victimes civiles et militaires pour que nous sortions de cette emprise terrible.

Après notre commune, les troupes de libération se sont dirigées toujours plus à l'est jusqu'à ce que l'Allemagne Nazie capitule.

Heureusement, cette histoire s'est poursuivie avec plus de sérénité, l'Europe existe, elle fonctionne avec ses aléas, mais elle fonctionne. Notre mobilisation commune contre l'agression de la Russie en Ukraine en est la preuve. La solidarité que nous avons témoigné envers les Ukrainiens a été une réalité.

Il est de notre devoir de rappeler ces moments d'une histoire récente, le monde du 21ème siècle connaît des soubresauts, il nous appartient d'être vigilants pour que l'esprit de liberté et que la démocratie continue son chemin dans notre pays, dans notre continent et dans le monde entier.

Pour la libération de la commune et pour rendre hommage à nos anciens combattants disparus et à toutes les victimes de cette deuxième guerre mondiale, je vous demanderais d'observer une minute de silence.

✂ Commémoration de l'armistice du 11/11/1918



Sur proposition de Monsieur Gilles Allard, directeur de l'école de musique de La Loupe et après notre accord, nous avons eu le plaisir d'accueillir pour la cérémonie du 11 novembre 2022, un jeune musicien prénommé Maxime qui a, avec son clairon et sa trompette, animé et rythmé notre cérémonie commémorative.

Ainsi, entre autres, il a joué la sonnerie aux Morts et la Marseillaise, notre hymne national.

L'ensemble des participants, habitants de la commune et élus du Conseil Municipal ont apprécié la participation musicale de ce jeune musicien habitant de la commune de La Loupe.





● L'actualité communale et intercommunale ●

🗑️ Commémoration de l'armistice du 11/11/1918 (suite)



C'est le jeune Hugo Guilpain, élève de notre école qui a déposé la gerbe au Monument aux Morts.

Les participants à cette cérémonie ont observé une minute de silence avant le discours de M. LEGROS (Maire de la commune) en hommage aux disparus lors de ce terrible conflit et à tous les morts pour la France.

Cette commémoration s'est achevée par le pot de l'amitié au Bar - Tabac - Relais de Poste du D'Aligre.

Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix - Hommage à tous les « Morts pour la France »

de Monsieur Sébastien Lecornu, ministre des Armées

et de Madame Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire.

La nouvelle de la Victoire se répand à la volée dans tout le pays, de clocher en clocher. L'écho du clairon vient d'annoncer la fin d'un conflit qui a éprouvé le monde et décimé les Hommes. La fureur du canon s'est enfin tue, couverte par un immense éclat de joie.

11 novembre 1918, il est 11 heures : c'est l'Armistice.

Pour des millions de soldats venus du monde entier, c'est la fin de quatre terribles années de combat. Le soulagement est immense.

La guerre est finie, mais pour les survivants commence un funeste décompte, celui d'un million quatre cent mille soldats français tombés au champ d'honneur, de quatre millions de nos militaires blessés ou mutilés, ces braves aux « gueules cassées » qui plongent la Nation entière dans l'effroi et l'émotion.

Le traumatisme est mondial. En tout, ce sont près de 10 millions de soldats qui ont été tués, 3 millions de veuves et 6 millions d'orphelins. Les morts sont presque aussi nombreux parmi les civils.

Ceux qui sont revenus des combats racontent la puanteur des tranchées et le fracas des obus. Ils expliquent la peur avant les charges, le courage qu'il faut pour sortir des abris et donner l'assaut aux lignes ennemies sous la mitraille. Ils disent l'horreur du spectacle de leurs frères d'armes qui tombent à leurs côtés.

Souvenons-nous de leur bravoure et de leur sacrifice. Commémorez ces soldats dont les noms doivent rester gravés dans nos mémoires comme ils le sont sur nos monuments aux morts, dans les villes et les villages de France, dans l'Hexagone comme dans les Outre-mer.

Souvenons-nous des soldats venus d'Afrique, du Pacifique, des Amériques et d'Asie, de ces soldats alliés venus verser leur sang pour la France, et défendre avec nous la liberté sur une terre qu'ils ne connaissaient pourtant pas.

Le sacrifice de nos Poilus nous oblige, il nous rappelle que la Paix a un prix, et que nous devons être désormais unis avec ceux qui étaient hier nos adversaires, car « ce n'est qu'avec le passé qu'on fait l'avenir », écrivait Anatole France.

Ce souvenir, ce sont les jeunes générations qui doivent désormais s'en emparer, pour venir raviver la flamme de la mémoire de ceux qui sont morts pour la France, pour notre liberté. C'est la reconnaissance que la Nation doit à ses combattants, à ceux qui sont tombés et à ceux qui ont survécus.

Aux combattants d'hier et à ceux d'aujourd'hui, comme à leurs familles et ayants droit, la Nation doit continuer d'assurer réparation, reconnaissance et droit, comme l'a voulu le Président de la République.

Cette année nous honorons deux soldats morts pour la France au Mali : le maréchal des logis chef Adrien Quélin et le brigadier-chef Alexandre Martin. Honorons leur sacrifice et celui de tous les soldats qui ont versé leur sang pour la France.

Le monde était convaincu en 1918 que la Première guerre mondiale devait être la « Der des der », la dernière des dernières. Nous savons ce qu'il advint de cet espoir et aujourd'hui, en ce 11 novembre 2022, alors que la guerre est de retour sur notre continent, n'oublions pas le combat des Poilus pour la Paix et le sacrifice de nos soldats morts pour la France.

Vive la République ! Et vive la France !





L'actualité communale et intercommunale

DU RECENSEMENT À LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16^e anniversaire et jusqu'à la fin du 3^e mois qui suit ⇒ n'hésitez pas à vous adresser à la mairie !



FAQ JDC



LES PREMIERES ETAPES

DU RECENSEMENT A LA JDC

- Vous venez de vous faire recenser ? Soyez patient, votre ordre de convocation arrivera dans les prochains mois. Des délais de prise en compte incompressibles sont indépendants de notre volonté.
- 7 mois au plus tard suivant votre recensement en mairie, rendez-vous sur majdc.fr afin de créer votre compte sur lequel vous retrouverez toutes les informations nécessaires.
- Votre attestation de recensement fait foi lors de la présentation à des examens pour les moins de 17 ans. Au-delà, une attestation provisoire vous sera délivrée, à votre demande, par le CSNJ une fois votre espace personnel créé.



VOTRE SITUATION EVOLUE ?

- Pour tout changement d'adresse postale ou courriel, prière de mettre à jour vos renseignements dans votre espace majdc.fr.
- **Vous déménagez en dehors des départements 27, 28 et 76 ?** Informez le CSNJ de votre ancien lieu de résidence en indiquant votre nouvelle adresse. Le CSNJ transférera votre dossier au CSNJ de votre nouvelle adresse.
- **Etudiant ?** Cela fonctionne également : vous avez la possibilité de renseigner votre lieu d'étude pour y effectuer votre JDC.
- Un changement d'établissement scolaire ? Une situation professionnelle qui évolue ? Informez le CSNJ qui prendra en considération vos nouveaux changements.

AVANT DE CONTACTER LE CSNJ

- Pour toute demande au CSNJ, veuillez vous assurer que la réponse ne se trouve pas sur votre espace majdc.fr ou sur l'espace FAQ disponible à l'adresse suivante : <https://presaje.sga.defense.gouv.fr/faq>

Quand vais-je recevoir ma convocation ?
A compter du jour de votre recensement il faut compter entre 7 à 9 mois avant de recevoir sa convocation.

Quand vais-je effectuer ma JDC ?
A date de votre recensement, il faut compter 8 à 12 mois avant de pouvoir participer à la JDC.

PLUS D'INFORMATIONS SUR LA JDC ?

Rendez-vous sur <https://presaje.sga.defense.gouv.fr> pour découvrir le déroulé d'une journée, des témoignages, des quiz...

CONTACTER LE CSNJ

Le CSNJ de Rouen ne reçoit pas de public. Toute demande doit être adressée :

Via votre espace majdc.fr (canal à privilégier)

Via la plateforme
Téléphonique 09 70 84 51 51

Par courrier : CSNJ
3, rue d'Herbouville
CS11 313 76178 ROUEN CEDEX
(délais de réponse sous 10 jours ouvrés)

Par courriel : csnj-rouen.contact.fct@intradef.gouv.fr
(délais de réponse sous 5 jours ouvrés)

Horaires d'ouverture de la plateforme téléphonique :
Du Lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Le vendredi de 9h00 à 12h00

Prière d'indiquer tous les éléments permettant de vous identifier : NOM, PRENOM, DATE & LIEU DE NAISSANCE, DATE DE RECENSEMENT, NID (si connu)

Des questions ? Rendez-vous sur <https://presaje.sga.defense.gouv.fr/faq>





● L'actualité communale et intercommunale ●



ANNÉE SCOLAIRE 2022 - 2023

La rentrée scolaire
du 1er septembre 2022



De gauche à droite : Mme Julie AUGER, Mme Dominique ALLARD , M. Roland MOREL, Mme Camille DUNAS, Mme Virginie COSSON-HANDZISCH

Ecole de Champrond en Gâtine

La rentrée s'est déroulée dans de nouvelles conditions d'accueil pour 2 classes de notre commune. Les deux nouvelles classes sont en fonction pour les élèves de CP/CM2 et de CE1/CE2.

L'école compte 70 élèves répartis comme suit :

- 22 élèves dans la classe de CP/CM2 soit 6 CP et 16 CM2 avec pour enseignante Mme Dunas Camille, nouvelle directrice de l'école en remplacement de Mme Allard Dominique.
- 24 élèves dans la classe de CM1 avec pour enseignantes Mme Allard Dominique, les lundis, mardis et jeudis et Mme Auger Julie, le vendredi.
- 24 élèves dans la classe de CE1/CE2 soit 6 CE1 et 18 CE2 avec pour enseignante Mme Cosson-Handzisch Virginie.

L'école compte aussi un enseignant, M. Morel Roland, titulaire remplaçant rattaché à l'école de Champrond. Les agents du syndicat scolaire qui interviennent à l'école sont les mêmes qu'à la dernière année scolaire :

- Madame Marie DABONOT, notre cantinière depuis 2006, assure également l'accueil du matin et le ménage des locaux.
- Madame Ghislaine GODARD assure le service et la surveillance pendant le temps du repas et la surveillance de la récréation qui suit.
- Madame Sabrina JAOUEN assure le service et la surveillance pendant le temps du repas et la surveillance de la récréation qui suit.

Ecole de Montlandon

L'école de Montlandon est dirigée comme les années précédentes par Madame Casco Dorado Laurence, elle est accompagnée de Madame Houdelette Mélanie qui est ATSEM*.

- 21 élèves dont 9 PS et 12 GS

Ecole de Saint Victor de Buthon

L'école compte 45 élèves, elle est dirigée comme les années précédentes par Madame Nathalie Lecointre : 23 élèves dont 9 PS et 14 MS avec pour enseignante Madame Nathalie Lecointre, elle est accompagnée de Madame Seigneuret qui est ATSEM*.

- 22 élèves dont 12 CP et 10 CE1 avec pour enseignante Madame Rebecca Lomont.

Ce qui fait pour l'ensemble du regroupement pédagogique 136 élèves.

* : ATSEM = Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles





● L'actualité communale et intercommunale ●

Restructuration de l'école :

les 2 nouvelles classes sont opérationnelles !

Pour notre école, sa restructuration tant attendue est enfin une réalité, les classes de CE1-CE2 de Madame Virginie Cosson Handzisch et CP-CM2 de Madame Camille Dunas ont intégré la nouvelle partie de l'école et ce dès le 1er septembre.

Les travaux commencés en septembre 2021, il y a déjà un an, ont pu être finalisés pour permettre une rentrée opérationnelle dans les nouveaux locaux.

Cela avait commencé par la démolition du bâtiment annexe dont la construction avait été réalisée en même temps que la partie historique de la mairie-école.

Les travaux se sont poursuivis par la construction du soubassement de l'école réalisée par l'entreprise Vergnaud.

Depuis février, les travaux avaient pris du retard en raison de la livraison très tardive des menuiseries extérieures. Celles-ci ont été posées début juin et ensuite l'ensemble des autres corps de métier ont dû travailler d'arrache-pied pour respecter les délais.

Tout de suite après la pose des menuiseries extérieures, l'entreprise Védie est venue mettre en place les cloisons tout en permettant aux entreprises Guillard en charge de l'électricité, et CPC en charge de la plomberie de préparer et mettre en place les réseaux d'électricité et d'eau potable. L'entreprise Ledoux, en charge des sols et des carrelages, est ensuite intervenue. Toutes ces entreprises se sont succédées pour rattraper le retard. L'entreprise Paris, en charge du lot peinture est ensuite intervenue.

Certains jours toutes ces entreprises sont intervenues simultanément.

AVANT LES TRAVAUX



APRES LES TRAVAUX





● L'actualité communale et intercommunale ●

~~✂~~ **Restructuration de l'école :**

les 2 nouvelles classes sont opérationnelles ! (Suite)

Le déménagement des classes a commencé le jeudi 18 août : les enseignantes, les agents communaux, les agents du syndicat scolaire, des élus et des membres de leur famille, des amis de l'école ont apporté leur contribution.

Des nouveaux meubles ont été montés et installés, d'anciens meubles scolaires restaurés sont venus parfaire l'agencement des classes et du bureau de la directrice.

L'électricité a été connectée au bâtiment jeudi 25 août et les essais de mise en eau ont été réalisés le vendredi 26 août.

Dans la semaine du 22 au 26 août, l'escalier de secours accessible à partir de la classe des CE1-CE2 a été posé et scellé définitivement samedi 27 août.

Il s'est vraiment agi d'un sprint pour que nous soyons prêts à la rentrée. L'objectif a été atteint mais des travaux subsistent.

Ensuite, le cheminement pour les personnes à mobilité réduite a été réalisé et la mise en place de l'enrobé sur l'emprise de l'ancienne classe préfabriquée et des anciens sanitaires.

Sur la partie nouvelle, les murs de parpaings ont été enduits et les gouttières ont été posées.

Le système de ventilation contrôlée a été mis en route dans les semaines qui ont suivi la rentrée scolaire.

Un cheminement pour la sortie des sanitaires côté jardin devra être réalisé ainsi que l'aménagement de cet espace.

Les premiers retours des enseignantes, des élèves et des agents du syndicat scolaire sont très positifs, les classes sont grandes et lumineuses.

~~✂~~ **Parking de l'école**

Avant la rentrée, à notre demande, l'entreprise Pigeon est venue pour mettre du goudron et des gravillons sur l'extension du parking qui est en contrebas de la partie principale de la cour de l'école.

Cela permet à une quinzaine de véhicules de pouvoir se garer.

Il faudra ensuite réaliser un marquage au sol afin d'indiquer les places où il sera interdit de stationner pour permettre un accès correct au car scolaire.





● L'actualité communale et intercommunale ●

✂ **Colis de Printemps**



Cette année, en raison des craintes liées à la pandémie et après avoir, l'année passée, offert des bons d'achats à toutes les personnes auxquelles nous offrons un repas de printemps précédemment, nous avons décidé de changer à nouveau en optant pour la distribution de colis pour toutes les personnes de plus de 70 ans.

Ces colis ont été distribués par les élus et ce le plus souvent à leur domicile. A l'intérieur de ces colis, il n'y avait que des produits locaux et essentiellement des produits fabriqués sur notre commune.

C'est Gaël et Aline Chaboche qui ont préparé ces colis et les avis des habitants qui en ont bénéficié ont été très positifs. Il est probable que nous réitérerons cette opération l'année prochaine.

Celles et ceux qui ont bénéficié de cette opération peuvent demander s'ils le souhaitent à la mairie deux bons de transport dans le cadre du système de transport à la demande organisé par la communauté de Communes Terres de Perche. Ces bons de transport seront offerts par la commune.

✂ **Solidarité avec les Ukrainiens (Merci aux donateurs)**

Nous avons fait appel à votre générosité pour aider les Ukrainiens suite à la guerre menée sur son territoire par la Russie.

Nous avons recueilli ainsi plus d'une quarantaine de cartons et nous remercions tous ceux qui ont participé généreusement.

La commune de La Loupe qui nous avait proposé de rassembler puis de convoier les dons a assez vite arrêté de stocker puis faire acheminer ces dons, c'est pourquoi, nous nous sommes retournés vers une communauté de communes voisine, celle qui s'appelle entre Beauce et Perche (née de la fusion de la communauté de commune de Courville sur Eure et celle d'Illiers-Combray).

Ces cartons ont été acheminés avec un de nos véhicules communaux à la mairie de Châtelliers-Notre-Dame.

En effet, Monsieur Pierre Gigou, le maire de cette commune, a centralisé pendant plusieurs semaines les cartons d'aide aux Ukrainiens pour l'ensemble des communes de la communauté de communes entre Beauce et Perche.

Ensuite, ces dons ont été pris en charge par l'association Familles Rurales d'Illiers-Combray et l'association la Main Tendue de Courville sur Eure.





● L'actualité communale et intercommunale ●



RETOUR SUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS SUR NOTRE COMMUNE

Réfection de la voûte du chœur de l'église

Suite à notre demande, nous avons sollicité l'entreprise RIPAMONTI de Bellême pour réaliser la réfection de la voûte du chœur de notre église Saint Sauveur.

Préalablement au début des travaux, il a fallu que notre agent communal, Pascal Pesnaux, des membres de l'association de Sauvegarde du Patrimoine, Monsieur Maurice Morin, président, Monsieur Jean Taquet, trésorier, Monsieur Jean-Luc Dubois, trésorier adjoint et quelques élus œuvrent pour protéger ou déplacer des statues, des œuvres d'art diverses afin qu'elles ne soient pas endommagées par les travaux.

Les travaux ont commencé par la pose des échafaudages à partir du 20 juillet. Ensuite, les employés de l'entreprise RIPAMONTI ont enlevé toutes les parties de la voûte susceptibles de tomber. A partir du début du mois de septembre, ils ont procédé au remplacement de tous les éléments qui ont dû être enlevés. La voûte du chœur de notre église est réalisée en bacula. Il s'agit de petites lattes de bois fines assemblées par des fils de fer.

Toutes les parties de bacula abîmées ont été remplacées par du bacula neuf. Une fois ces parties fixées, l'entreprise a procédé à un enduit de plâtre sur l'ensemble de la voûte afin que la voûte reprenne son aspect initial. La finition de la peinture est en cours.

La fin des travaux est prévue à la mi-décembre de cette année.



Borne à incendie à Beaurepaire

Nous avons depuis plusieurs dizaines d'années une borne incendie au pied du château d'eau. Celle-ci présentait à sa base une fuite persistante, il fallait donc la changer d'autant que cette borne est celle qui dispose d'un débit d'eau à la minute le plus important de toutes les bornes du hameau de Beaurepaire. Pour les Services de Lutte contre les Incendies, il est primordial de disposer d'une borne incendie disposant d'un débit important à cet endroit. Le débit minimum est de 30m³/heure. En l'occurrence, le débit de cette nouvelle borne incendie est largement supérieur à ce seuil.

Nous avons donc chargé l'entreprise Charles Travaux qui assure le plus souvent les réparations sur notre réseau d'eau communal de procéder à ce changement de borne incendie.





● L'actualité communale et intercommunale ●

✂ Qualité de l'eau distribuée dans notre commune



Délégation départementale d'Eure-et-Loir
Département Santé Environnementale et
Déterminants de Santé

Dossier suivi par : anne.tournier-beney@ars.sante.fr / 02 38 77 33 68
Réf : 22-071-EDCH-LG/2022/SED\$A/ATB

Mesdames, Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs les Maires,
Mesdames, Messieurs les responsables de la
distribution d'eau potable

Chartres, le **-9 MAI 2022**

Objet: Bilan du contrôle sanitaire 2021 : information des abonnés sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine distribuée en 2021 par note de synthèse annuelle

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées, mes services sont tenus d'élaborer une note de synthèse annuelle relative à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH) distribuée. Cette note doit ensuite être envoyée aux personnes responsables de la distribution de l'EDCH et portée à la connaissance de l'abonné, une fois par an, à l'occasion d'une facturation.

Ainsi, je vous prie de trouver, ci-joint, la(les) note(s) de synthèse annuelle portant sur le bilan du contrôle sanitaire exercé durant l'année 2021. Je vous remercie de transmettre ce bilan avec la prochaine facture d'eau adressée à vos abonnés. En cas de délégation de service public, je vous remercie de transmettre ce bilan à votre délégataire afin qu'il le transmette avec la prochaine facture d'eau adressée aux abonnés.

Pour votre information, chaque note de synthèse correspond à une unité de distribution distincte (partie de réseau sur laquelle l'origine ou le traitement de l'eau implique des qualités différentes de l'eau distribuée). Les communes concernées par la distribution sont indiquées sur chaque note.

Cette note est envoyée pour information aux personnes responsables de la production d'eau potable et aux EPCI n'ayant pas encore la compétence distribution.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

P/Le Directeur Général de l'ARS Centre-Val de Loire,
P/Le Directeur Départemental de l'Eure-et-Loir,
L'adjointe au Directeur Départemental,
Responsable du Département Santé Environnementale et
Déterminants de Santé,


Chrystel MEAR-BRENAUT,





L'actualité communale et intercommunale


Qualité de l'eau distribuée dans notre commune (suite)



025000758
CHAMPROND-EN-GATINE


**Recommandations
sanitaires**

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.



arS
ARS Centre-Val de Loire
Service de l'Énergie

Quelle eau buvez-vous ?



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE D'EUR-ET-LOIR

Ressources – origines de l'eau

Les eaux distribuées proviennent d'une eau souterraine.
La gestion de l'eau est en régie communale ou syndicale.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne la commune de CHAMPROND-EN-GATINE.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.
Ainsi, en 2021, 9 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 74 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique.
Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité		Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %		Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	12,1 °f	13,1 °f	Eau peu calcaire
Nitrates	50 mg/l	33,3 mg/L	34,0 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,064 µg/L Atrazine déséthyl	0,064 µg/L Atrazine déséthyl	Nombre de molécules recherchées : 30. Eau conforme en pesticides
Fluor	1,5 mg/l	0,15 mg/L	0,15 mg/L	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	Inférieur au seuil de détection	Inférieur au seuil de détection	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	Inférieur au seuil de détection	Inférieur au seuil de détection	Eau conforme en sélénium

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale d'Eure-et-Loir
15 place de la République
CS 70527
28019 CHARTRES CEDEX
Tel. 02 38 77 33 33 Fax 02 37 36 26 63
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr





● L'actualité communale et intercommunale ●

 **PanneauPocket**



L'année 2022 annonce une année record d'accès à notre application de communication sur Smartphone. En avril 2020, la commune avait opté pour la solution PanneauPocket, en complément du site internet www.champrond-en-gatine.fr, afin de diffuser des informations officielles et fiables au plus vite et au plus proche de la population.

Les statistiques ci-dessous démontrent la progression impressionnante de la lecture de nos articles.

Consultations	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2020				1739	1990	1764	2299	2005	1324	2256	1844	1710
2021	2215	4042	2386	1879	2191	2695	3115	1865	3473	3014	2061	4623
2022	1610	1201	2868	2335	2705	3605	5099	4527	2182	1834	2689	

Consultation par mois

Chiffres au 30/11



Pas moins de **509 Smartphones** ont Champrond-en-Gâtine en favori ❤️.

PanneauPocket, une application gratuite qui évolue en permanence !

Depuis peu, grâce au petit icône « AGENDA » en bas de l'écran, notre communication est encore plus visible.

Cette option permet de diffuser nos informations (activités culturelles, moment forts, activités sportives, ...) dans un rayon de 30 Kilomètres, pour les communes qui utilisent la même solution.

L'affluence à notre brocante du 15 Août est le témoin de cette communication plus efficace sur nos activités !!



Nous invitons tous les parents d'élèves à télécharger cette application gratuite afin de disposer des informations urgentes publiées par la mairie.





● L'actualité communale et intercommunale ●

🗞 **Toute l'actualité du Parc du Perche dans votre poche avec PanneauPocket**

Le Parc naturel régional du Perche s'équipe de PanneauPocket, l'application d'informations à disposition des collectivités. **L'objectif** : communiquer au plus près des habitants. C'est le premier Parc naturel régional à utiliser cet outil en France.



Rappel : PanneauPocket est une application mobile qui permet aux collectivités de transmettre en temps réel des informations, actualités locales et messages de prévention et d'alerte. L'administré met en favoris toutes les structures qui l'intéressent : les communes et intercommunalités qui l'entourent, son syndicat des eaux, de traitement des ordures ménagères, la gendarmerie dont il dépend...

À l'image de nombreuses communes de son territoire, le Parc du Perche s'équipe à son tour de l'application. Les habitants pourront y retrouver les actualités du Parc, sa documentation ou encore ses événements. Plusieurs dizaines de communes du Parc ont déjà adopté cet outil et ont pu témoigner de son succès.

L'application est gratuite, sans publicité, sans création de compte ni aucune récolte de données personnelles. Il suffit de quelques secondes pour installer PanneauPocket sur son smartphone ou sa tablette et mettre en favoris les collectivités de son choix. PanneauPocket est accessible également depuis un ordinateur (www.app.panneaupocket.com).

L'INFORMATION EN DIRECT DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU PERCHE SUR PANNEAUPOCKET

Toutes les actualités et les animations du Parc naturel régional du Perche en temps réel, seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

- 1

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur **AppStore, PlayStore ou AppGallery**.
- 2

Ouvrez PanneauPocket, recherchez **Parc naturel régional du Perche** ou le **code postal 61340** et cliquez sur le ❤️ situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !





● L'actualité communale et intercommunale ●

✂ Le projet de méthaniseur de la SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE BONNEVAL BEAUCE ET PERCHE

La coopérative agricole de Bonneval Beauce et Perche envisage la construction d'un site de méthanisation dans la commune de Nonvilliers-Grandhoux sur une surface de 3,4 hectares, capable de traiter 24.700 tonnes de végétaux. Le but serait de produire 23 gigawatts de biométhane par an, lesquels seraient réinjectés dans le réseau de gaz pour chauffer environ 2.000 foyers.

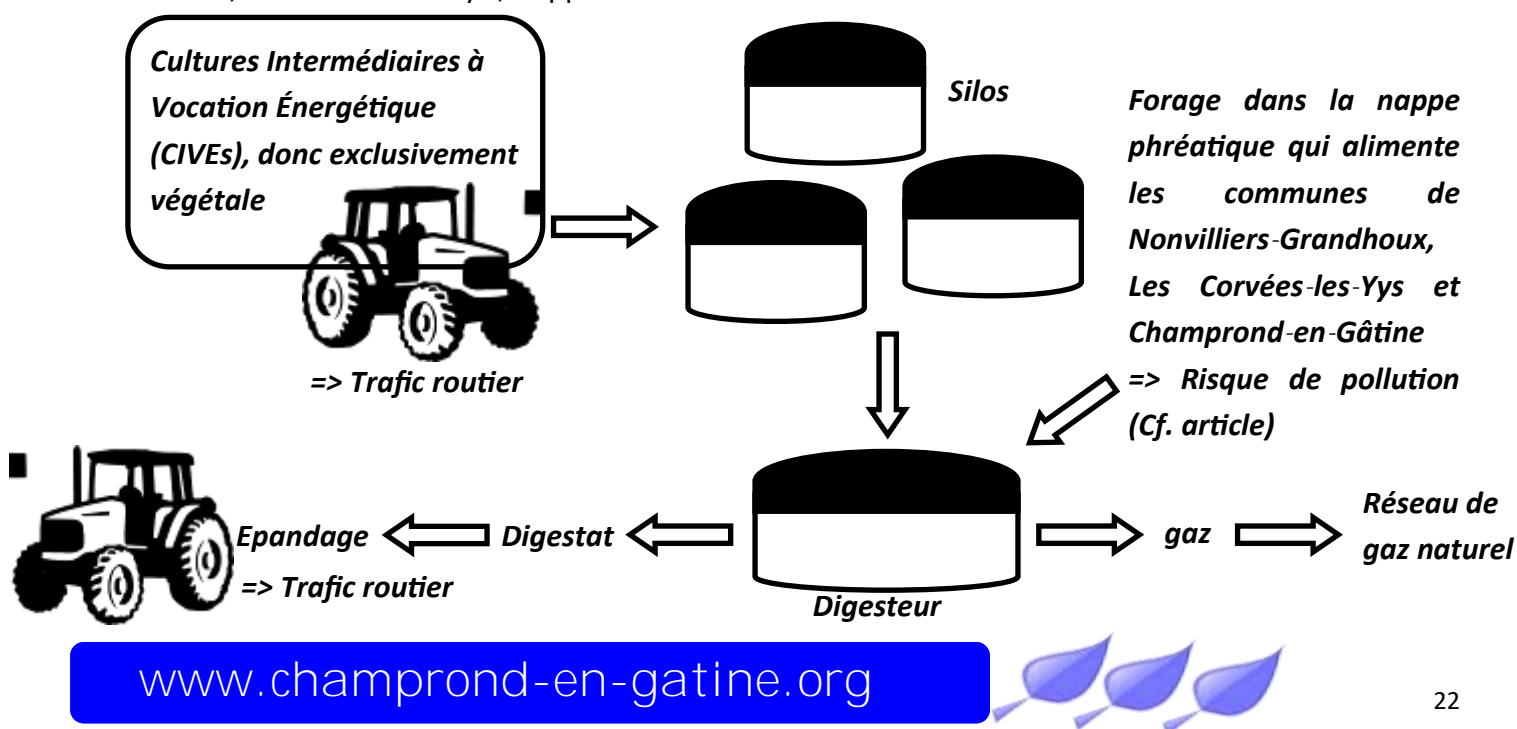
Le 21 décembre 2021, la préfecture d'Eure-Loir a accordé sans étude d'impact à la coopérative agricole de Bonneval Beauce et Perche, un permis de construire une unité de méthanisation à Nonvilliers-Grandhoux. La méthanisation est un procédé basé sur la transformation de matières organiques en méthane (biogaz) par fermentation de matière principalement végétale ou effluents d'élevages. Le porteur de projet annonce qu'il devrait s'agir à Nonvilliers-Grandhoux de Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique (CIVEs), donc exclusivement végétale. Sous couvert de projets agricoles et écologiques, l'ampleur de ces projets atteint des dimensions industrielles.

Ces installations ne pourraient pas voir le jour sans les subventions publiques, sans lesquelles ils ne sont pas rentables. Par conséquent, rien ne garantit la remise en état des territoires à la fin de leur exploitation industrielle.

La biomasse serait produite par quarante-six agriculteurs locaux. L'installation devait comprendre trois silos sur 7.500 m², un digesteur de 4.000 m³, un gazomètre de 1.840 m³... Un beau projet sur le papier qui aurait pour but de limiter la dépendance aux énergies fossiles tout en favorisant une économie locale. Mais, plusieurs facteurs ralentissent ce projet à 6 millions d'euros.

Le futur site de méthanisation de Nonvilliers-Grandhoux n'est pas raccordé au réseau d'eau potable communal. Pour ses besoins en eau - environ 1.000 m³ par an - la coopérative prévoit le forage d'un puits jouxtant le périmètre de protection de la nappe phréatique de la station de pompage de la Bergerie. Ce forage pourrait être de nature à polluer la nappe phréatique en cas de débordement des digesteurs.

Ce projet a été refusé par le conseil municipal de Nonvilliers-Grandhoux en raison des nuisances que celui-ci pourrait apporter tant pour les risques sur la nappe phréatique que la dangerosité qui serait occasionnée par un passage accru sur les voies départementales qui traversent les communes de Nonvilliers-Grandhoux, Les Corvées les Ys, Happonvilliers.





● L'actualité communale et intercommunale ●

✂ **Le projet de méthaniseur de la SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE BONNEVAL BEAUCE ET PERCHE**

Il s'agit d'un captage structurant pour l'alimentation en eau potable des communes situées à proximité du site. Compte tenu des enjeux sanitaires, ce projet rencontre de sérieuses réserves de la part des élus des communes voisines dont la nôtre puisqu'il se trouve au-dessus d'une nappe phréatique qui alimente en eau potable un bassin de vie de plus de 3000 habitants. Dans le cadre de l'interconnexion des réseaux d'eau potable, cette ressource en eau de grande capacité serait fragilisée, à l'heure où nous l'avons vue cet été, cette ressource en eau est déjà mise à mal par les grandes chaleurs et fragilisée par les Sablières du Thieulin qui en réduisant la couche de sable diminue la qualité de filtration des eaux de pluie.

Malgré de nombreux avis défavorables des élus, des instances départementales, de la communauté de commune Terres de Perche, de pratiquement toutes les communes limitrophes du projet et des populations, et après un recours gracieux infructueux porté par les trois communes, le syndicat de ramassage scolaire et des habitants, la préfecture refuse toujours d'annuler ce projet.

Réunion publique dans la salle des fêtes de la commune des Corvées les Ys

Une réunion publique au sujet de l'implantation du méthaniseur porté par la Coopérative Agricole de Bonneval Beauce et Perche sur la commune de Nonvilliers-Grandhoux s'est déroulée, sous l'égide de la préfecture, le 28 avril dans la salle des fêtes des Corvées-les-Ys.

Les débats ont été houleux et les riverains ont indiqué leur mécontentement et ce notamment en raison des risques d'impact sur les routes avoisinantes, la nappe phréatique, la dévalorisation de leur patrimoine et de l'absence totale de retombées économiques sur le territoire.

Au moment de la réunion, les riverains de la Route départementale 941 entre les Sablières du Thieulin et Illiers ont connu un trafic important de camions qui emmenaient de la terre vers la zone d'activités d'Illiers-Combray en prévision de l'accueil d'une plateforme logistique de très grande capacité. Certains riverains évoquaient même l'apparition de fissures sur leur maison.

Le risque de pollution de la nappe phréatique a été évoqué, en effet plusieurs exemples de méthaniseurs ayant rejeté des digestats ont été cités.

Exemple ci-dessous de la centrale Biogaz gérée par Engie à Chateaulin qui a pollué les eaux de surface et souterraines le 17 août 2020.

C'est le procès du risque industriel qu'on fait courir à nos rivières. » Porte-parole de l'association Eau et Rivières de Bretagne, Arnaud Clugery s'est battu pour que le procès d'Engie se tienne en public. Le 17 août 2020, la centrale biogaz de Châteaulin (Finistère) exploitée par le géant de l'énergie avait connu un incident technique majeur provoquant la pollution d'un cours d'eau et privant 180.000 personnes d'eau potable pendant plusieurs jours. Engie sera jugée le 9 mars 2023 pour les délits de « déversement de substances nuisibles dans les eaux souterraines, superficielles ou la mer » et de « pollution par rejet en eau douce ou pisciculture de substances nuisibles au poisson », selon la procureure de Quimper Carine Halley

(Extrait d'un article de « 20 minutes » paru le 13 octobre 2022 avec citation de l'Agence France Presse)

Dernière minute : Les communes de Nonvilliers-Grandhoux et les Corvées-les-Ys ont l'intention de déposer un recours.



Nous rendons hommage



Hommage à Madame Liliane Repérant

Madame Liliane Repérant, conductrice du car du regroupement pédagogique Champrond en Gâtine / Montlandon est décédée le 28 juin 2022 à l'âge de 80 ans.

Madame Liliane Repérant a conduit pendant de nombreuses années le car scolaire de notre regroupement pédagogique qui ne concernait à cette époque que les communes de Champrond en Gâtine et Montlandon. A ce moment nos cars scolaires étaient de petite taille et ne permettaient d'emmener au maximum que 35 personnes. **Le dernier car conduit par Madame Repérant était un car Renault. Le règlement des transports scolaires de l'époque était plus souple qu'aujourd'hui et il n'était pas rare que les cars opèrent un demi-tour dans les cours de ferme comme par exemple au Bois Landry Beaudoux, hameau de notre commune et aux Maisons Rouges une ferme de la commune de Montlandon. Madame Repérant, toujours ponctuelle aura emmené des centaines d'enfants de l'école maternelle au CM2. A cette époque, le car scolaire de notre syndicat scolaire assurait les voyages scolaires à des prix raisonnables, ce qui a permis des sorties sur plusieurs jours dont les enfants d'hier, aujourd'hui adultes se rappellent encore.**

Nous nous rappellerons toujours de la gentillesse de Madame Repérant dans l'exercice de son métier.

Nous tenions à lui rendre hommage et à nous associer à la peine de sa famille.

Hommage à Monsieur Dominique Chouigny



Habitant de la commune depuis plusieurs années, Dominique Chouigny nous a quittés le 25 août 2022. Ses obsèques ont eu lieu le 1er septembre.

Il avait repris la maison de son père au 9 ruelle du Prieuré depuis quelques années.

Nous le voyions tous les matins faire une promenade dans le village avec son chien.

Il a été un des premiers habitants à expérimenter le transport à la demande organisé par la communauté de communes Terres de Perche.

Il s'est investi longtemps au Comité des Fêtes communal où il a toujours été apprécié pour son dévouement, sa gentillesse, sa disponibilité et sa bonne humeur.

Il y a peu de temps, il avait décidé de ne plus participer à cette association communale et nous l'avons regretté car il apportait son empathie pour les autres à chacune de nos manifestations.

Nous tenions à lui rendre hommage et à nous associer à la peine de sa famille.



Hommage à Madame Ginette Adam

Madame Ginette Adam, ancienne présidente de notre syndicat scolaire, est **décédée le 21 septembre dernier à l'âge de 76 ans.**

Ginette Adam était une force de caractère doublée d'une extrême gentillesse. Elle aura passé une grande partie de sa vie à aidé les autres, les accompagner. Avec son mari Michel, elle avait fondé une famille. Au-delà de son rôle de mère de famille, elle aura passé de nombreuses années comme élue municipale, Maire de Montlondon, à faire vivre sa commune, son école. Maire de 1995 à 2008 et présidente du syndicat scolaire de 1997 à 2008.

Ainsi sous son égide, le syndicat scolaire qui était depuis sa création un syndicat regroupant les deux communes de Champrond en Gâtine et Montlondon s'est agrandi aux communes de Montireau et Saint Victor de Buthon. Cela a permis à nos quatre communes de faire en sorte que chacune des classes des écoles du regroupement pédagogique puisse avoir moins de niveaux par classe et cela nous a également permis d'accueillir en 2006 une sixième classe rendue nécessaire par l'évolution démographique de notre secteur.

Elle aura été ainsi la première présidente de ce nouveau syndicat scolaire.

C'est pour une grande partie, cette action pour nos écoles qui lui a valu de recevoir les Palmes Académiques en 2007.

Sa force de caractère et son extrême ténacité auront permis à de nombreuses innovations de voir le jour. Il n'était pas si évident en 1995 d'être une des premières femmes de l'arrondissement de Nogent **le Rotrou à devenir maire puis quelques années plus tard présidente d'un syndicat scolaire.**

Au-delà de ses fonctions d'élus, **Ginette Adam avait une passion pour le théâtre qu'elle pratiquait assidûment dans le cadre du Petit Théâtre de Champrond en Gâtine.** Elle n'avait pas son pareil pour nous faire rire et nous émouvoir dans chacun des rôles qu'elle avait interprétés.

Nous tenions à lui rendre hommage et à nous associer à la peine de sa famille.

Hommage à Madame Chantal Montaudouin



Madame Chantal Montaudouin, conductrice du car de notre syndicat scolaire de 2002 à 2015 est **décédée le 1er octobre dernier à l'âge de 72 ans.**

Après treize ans de services au sein de la régie des transports du syndicat scolaire de Champrond-en-Gâtine, dont la dernière année sous l'égide de la Communauté de communes des Portes du Perche, Chantal Montaudouin avait pris sa retraite au 1er septembre 2015.

Elle était arrivée durant l'année scolaire 2001-2002 pour remplacer Liliane Repérant, chauffeur du seul et unique car scolaire du secteur qui partait à la retraite. Tout au long de ses treize années de service, Chantal Montaudouin a été assidue au service des parents et des élèves de notre regroupement pédagogique. Elle aimait son métier et lors de son départ en retraite, elle se rappelait les voyages scolaires avec les différentes classes, ses appréhensions et surtout sa joie d'être avec les enfants de nos écoles pour leur faire découvrir de nouveaux horizons.

Nous tenions à lui rendre hommage et à nous associer à la peine de sa famille.



● L'actualité communale et intercommunale ●

ADMR DE LA LOUPE



Association locale ADMR de LA LOUPE

Au cœur de l'économie sociale et solidaire depuis 1945, l'ADMR est le premier réseau associatif national de services à la personne.

La mission première de l'ADMR est de **permettre aux familles et aux personnes en difficulté ou dépendantes de bien vivre chez elles en leur apportant un service personnalisé, en fonction de leurs attentes et de leurs besoins**. L'action de l'ADMR consiste à créer, mettre en place et gérer des services d'aide et de soins destinés à tous publics.



L'association est animée par une équipe de bénévoles proches de ceux qui font appel à eux, et emploie du personnel salarié qui réalise les interventions auprès des personnes aidées.


L'association locale ADMR de LA LOUPE recherche de nouveaux bénévoles pour

- Visiter les personnes âgées et isolées ;
- Participer à l'installation de téléassistance ADMR ;
- Aider au fonctionnement de l'association.

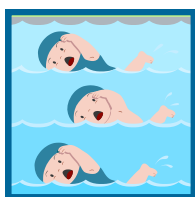
Si vous souhaitez vous engager au service de la population de votre territoire et donner un peu de votre temps, n'hésitez pas à contacter la **référente Bénévolat & Vie associative** au **07.85.84.59.63.** / gsoler@fede28.admr.org!



Association locale ADMR de LA LOUPE

 02.37.35.17.14. /  contact@fede28.admr.org / www.admr.org

PARC AQUATIQUE DU PERCHE



Fermeture hivernale

Dans le cadre des économies d'énergie, la piscine sera fermée du 18/12/2022 au 31/03/2023.

CHUTE DES FEUILLES !! ATTENTION !!

C'est l'automne !!!!

Pendant la période de chute des feuilles, il est recommandé aux riverains de bien entretenir le trottoir face à leur domicile afin d'éviter tout risque de chute.

Rappel ! Cette consigne s'applique également lors de chute de neige...

Grâce à ce geste simple, nous pouvons éviter des accidents...





● Le résumé des conseils municipaux ●

Réunion du 10 juillet 2021

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le samedi 10 juillet 2021 à 10 h en session ordinaire, dans le préau de l'école, sous la présidence d'Eric Legros, Maire.

Présence de M. Le Dorlot Patrick, architecte.

Absents excusés : Gaël Chaboche, Séverine Guilpain, Yohan Lamard.

MARCHE RESTRUCTURATION DE L'ECOLE

M. le Maire rappelle au conseil l'origine de construction des bâtiments scolaires et notamment la construction de la classe préfabriquée, qui date de 1970 et qui présente de nombreux désordres thermiques, c'est pourquoi il a été envisagé la construction de deux nouvelles classes fonctionnelles.

M. Le Dorlot rappelle au conseil, qu'un appel d'offres a été lancé le 1er juin 2021 sur l'Echo de Brou et la plateforme de l'association des Maires avec une date limite de réception des offres au 28 juin 2021 à 17h.

L'ouverture des plis a eu lieu en commission d'appel d'offres le 30 juin 2021 à 18 h.

20 plis ont été reçus par voie électronique et 3 plis par papier. Deux entreprises ont répondu à deux lots.

Les critères d'attribution ont été définis selon le prix pour 50 % et la valeur technique pour 50 %.

Dans chaque offre, se trouvent les pièces de marché obligatoires telles que DCE (Dossier de Consultation des Entreprises), DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire), CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières), Mémoire technique, Assurances, pour que les entreprises puissent répondre sur les mêmes bases.

Le planning de réalisation des travaux a été signé par toutes les entreprises.

Chaque lot est présenté au conseil :

Lot 1 : VRD - MACONNERIE - DEMOLITION

Estimation architecte et bureaux d'étude en mars 2021 : 100 000 € HT.

Deux entreprises ont remis une offre :

- Construction CHEDEVILLE de Chartres : 216 203.13 € HT
- VERGNAUD Bâtiment : 113 312.95 € HT

Entreprise retenue : VERGNAUD Bâtiment.

Lot 2 : CHARPENTE - MURS A OSSATURE BOIS - BARDAGE

Estimation des travaux : 87 000 € HT.

Dans ce lot, il est prévu un bardage Trespa et en option un bardage classique pour le nouveau bâtiment et la réfection de la couverture/charpente de l'ancien préau ouvert du jardin. Il est indiqué que le bardage bois vieillit mal, il change de couleur au fil du temps alors que le Trespa résiste mieux aux intempéries

Trois entreprises ont remis une offre :

- SARL PELTIER de Voves : 118 260.74 € HT
- DELAUBERT Constructions de Condeau : 96 824.73 € HT
- SARL SERVIBOIS de Janville en Beauce : 135 190.70 € HT

Entreprise retenue : DELAUBERT Constructions.



**Lot 3 : COUVERTURE**

Estimation : 22 000 € HT.

Une entreprise a remis une offre :

- DELAUBERT Constructions de Condeau : 35 289.55 € HT

Dans ce lot, un garde-corps a été estimé sur le toit terrasse suite à l'avis du bureau de contrôle mais il est non obligatoire (moins-value de 8 599.50 € HT) soit une offre à 26 690.05 € HT

M. Le Dorlot indique qu'une négociation sera possible avec cette entreprise, qui a répondu à deux lots.

Lot 4 : MENUISERIES EXTERIEURES

Aucune réponse reçue pour ce lot, un appel d'offres a nouveau été lancé pour ce lot avec une date limite de réception le 22 juillet 2021 à 17 h.

Lot 5 : CLOISONS – PLAFOND – ISOLATION

Estimation : 35 000 € HT.

Une entreprise a remis une offre :

- EURL VEDIE Manuel de Saint Denis les Ponts : 35 802.16 € HT

Entreprise retenue : EURL VEDIE.

Lot 6 : MENUISERIES INTERIEURES

Estimation : 23 000 € HT.

Une entreprise a remis une offre :

- Menuiserie ROGER POUSSET de Bonneval : 20 129.23 € HT

Entreprise retenue : Menuiserie ROGER POUSSET.

Lot 7 : SERRURERIE

Estimation : 6 000 € HT.

Une entreprise a remis une offre :

- SARL CSTM de Surfonds (Sarthe) : 5 585 € HT

Ce lot prévoit l'installation d'un escalier métallique, pour sécuriser la sortie des élèves sur le parking.

Lot 8 : CARRELAGE - FAIENCE

Estimation : 8 800 € HT.

Deux entreprises ont remis une offre :

- SAS CERETTI de Châteaudun : 8 516.53 € HT (entreprise, qui avait réalisé le carrelage de la boulangerie)
- LEDOUX Carrelage de Mignières : 7 359.20 € HT

Entreprise retenue : LEDOUX Carrelage.

Lot 9 : REVETEMENT DE SOLS SOUPLES

Estimation : 8 200 € HT.

Deux entreprises ont remis une offre :

- SAS CERETTI de Châteaudun : 8 888.84 € HT
- LEDOUX Carrelage de Mignières : 8 380.55 € HT

Entreprise retenue : LEDOUX Carrelage.

Négociation possible sachant que cette entreprise a répondu à deux lots.



**Lot 10 : PEINTURE**

Estimation : 11 000 € HT.

Deux entreprises ont remis une offre :

- SAS DUBOIS des Villages Vovéens : 10 457.89 € HT
- SARL Jean-Jacques PARIS de Thiron-Gardais : 6 895.15 € HT

Entreprise retenue : SARL Jean-Jacques PARIS.

Lot 11 : ELECTRICITE

Estimation : 23 400 € HT.

Trois entreprises ont remis une offre :

- GUILLARD de Thivars : 21 902.20 € HT
- IDELEC de Saint Pierre la Bruyère : 23 936.20 € HT
- FERRE de Thiron-Gardais : 39 447.45 € HT

Entreprise retenue : GUILLARD.

Des options sont proposées pour ce lot :

- Branchement pompe à chaleur pour chauffer le préau
- Branchement des sèche-mains dans les sanitaires
- Fourniture des sèche-mains dans les sanitaires
- Alarme-incendie par notifications mais non obligatoire

Il est retenue l'option branchement des sèche-mains au coût de 525 € HT.

Des travaux complémentaires pourront être envisagés ultérieurement sachant que le plafond de subvention s'élève à 450 000 € HT pour le F.D.I.

Lot 12 : PLOMBERIE - SANITAIRES - CHAUFFAGE - VMC

Estimation : 106 125 € HT.

Trois entreprises ont remis une offre :

- CPC de Lucé : 80 671.06 € HT
- LGC de Fontenay-sur-Eure : 100 156.45 € HT
- FERRE de Thiron-Gardais : 119 240.80 € HT

Entreprise retenue : CPC.

L'option pompe à chaleur étant trop onéreuse, n'est pas retenue.

LOT 13 : DESAMIANTAGE - DECONSTRUCTION

Estimation : 20 000 € HT.

Deux entreprises ont remis une offre :

- CHARTRES AMIANTE de Lèves : 19 840 € HT
- SN TTC SAS de Lucé : 26 388.15 € HT

Entreprise retenue : CHARTRES AMIANTE.

Dans ce lot, il est prévu la démolition de la classe préfabriquée en juillet ou août 2022 ainsi que des sanitaires puis l'entreprise du lot 1 procèdera à la mise en œuvre de l'enrobé et aux raccordements aux réseaux.





L'ensemble des travaux s'élèverait à 476 614.54 € HT avec l'estimation du lot 4 à 31 000 € HT sachant que l'estimation globale est de 465 400 € HT. Aussi, il s'avère que les matériaux ont subi de fortes augmentations de tarifs depuis plusieurs mois. La construction avec ossature bois a été choisie pour une réalisation de travaux plus rapide en moins d'un an. L'épaisseur des murs sera d'environ 30 cm avec l'isolation.

Le conseil municipal autorise le Maire à attribuer les marchés aux entreprises retenues pour un montant de 476 614.54 € HT avec l'option branchement sèche-mains. D'autres travaux pourront être réalisés dans une seconde phase avec d'autres demandes de subvention.

Une négociation de prix sera demandée à l'ensemble des entreprises retenues avant le 22 juillet 2021.

Philippe Guillemet demande à l'architecte de lui fournir tous les documents en format numérique, pour une diffusion sur le site internet de la commune tout au long du chantier.

Les entreprises non retenues seront informées prochainement et celles retenues seront informées lorsque la négociation sera faite.

Une réunion de coordination avec toutes les entreprises sera organisée fin août. Une communication sera aussi faite aux parents d'élèves pour la circulation des véhicules sur le parking pendant les travaux.

TARIF DU REPAS A LA CANTINE

M. le Maire informe le conseil que le tarif du repas à la cantine s'élève actuellement à 3.20 € et que chaque année une augmentation de 0.05 € est appliquée. Il est donc proposé de fixer le tarif du repas à 3.25 €. Accord du conseil municipal.

POINT SUR L'URBANISME

M. le Maire fait part au conseil qu'une réunion relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a eu lieu le 22 juin dernier où il a été question de la présentation des évolutions de zonage, des dispositions applicables pour les inventaires et du cahier d'été destiné aux élus. En ce qui nous concerne, plusieurs points sont à étudier :

- Changement de destination du Grand Bois Landry
- Aérodrome au Petit Bois Landry
- Site des cabanes dans les arbres au Domaine du Bois Landry.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Point sur la mobilité sur le territoire
1ère phase : réflexion à mener pour améliorer les offres de service et notamment pour l'accès à l'accueil de loisirs pour les enfants : minibus, covoiturage..., le transport à la demande « J'y vais malin ».
- ✓ Réunion sur les randonnées : GR 35 à remettre en service, inventaire des circuits sur chaque commune à réaliser, engagement des communes pour l'entretien de leurs chemins.
- ✓ Primes aux agents communaux
Ces deux dernières années, il avait été attribué des primes pour les travaux ingrats à la station d'épuration répartis entre les deux agents communaux en charge de ceux-ci.
Un nouveau régime de primes pourrait être mis en place pour l'ensemble du personnel communal, mais il s'agit d'une procédure assez conséquente.
Cette année, le conseil municipal décide d'attribuer 1100 € à Pascal Pesnaux pour ses compétences diverses et 250 € à Frédéric Lebrun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.





Réunion du 4 novembre 2021

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni jeudi 4 novembre 2021 en session ordinaire à 20 h 30 à la salle des fêtes, sous la présidence d'Eric Legros, Maire.

Absents excusés :

Gaël Chaboche,
Jocelyne Préhu pouvoir à Eric Legros,
Nicolas Javoy pouvoir à Philippe Guillemet.

☞ Suite à l'envoi par email des comptes-rendus des réunions précédentes aux élus, le conseil municipal approuve les comptes-rendus des 9 avril, 18 juin et 10 juillet 2021.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION URBANISME DU 9 SEPTEMBRE 2021

M. Legros fait part au conseil, qu'il avait été demandé d'identifier différents éléments pour la préparation du document d'urbanisme. Il est rappelé que l'élaboration du PLUi en est à la phase réglementaire.

M. Legros présente au conseil les différents points à étudier :

1. Les éléments du patrimoine
 - a. Les bourgs identitaires
 - b. Le patrimoine ponctuel à protéger
 - c. Le bâti remarquable
1. Le cadre de vie
 - a. Les points de vue
 - b. Les arbres remarquables
 - c. Les liaisons douces à créer ou préserver
1. Le développement du territoire
 - a. Le changement de destination
 - b. Les STECAL (Secteurs de Taille et Capacité d'Accueil Limitée).

Les éléments de notre patrimoine ont été identifiés dans le bourg :

- Zone UAs à préserver où se trouve le manoir d'Aligre
- La tour de guet située sur une façade de maison
- L'église
- Les lavoirs à l'étang du Panama et à Beurepaire
- La mairie/école
- Une ferme agricole
- Une ancienne gendarmerie située 33 Grande Rue
- Quelques habitations typiques du bâti percheron
- Les obélisques situés à l'entrée de la forêt de Champrond
- Les bornes de la liberté, qui jalonnent la commune sur la RD923.

Dans les hameaux, il a été identifié :

- Une ferme typiquement percheronne située au Grand Beauvais
- Une ferme fortifiée du 16ème siècle au Grand Bois Landry avec un projet de réaliser des hébergements touristiques
- La Graiserie, siège des activités du Bois Landry
- La ferme des Grandes Ventes non habitée

Il est important que le bourg soit classé en tant que bourg identitaire par le patrimoine historique du centre bourg.





En ce qui concerne le cadre de vie, plusieurs points de vue sont intéressants tels que :

- Vue sur le bourg du lieu-dit Le Moulin en venant de la route de Combres
- Vue sur le bourg en venant de Beaufrepaire par la RD 129
- Vue sur le bourg en venant de La Loupe en sortie de la forêt sur la RD941

Plusieurs arbres remarquables ont aussi été identifiés :

- Le chêne du Rond de Bugastel sur le chemin rural qui mène à Saint Eliph
- Un arbre sur le domaine du Bois Landry

Plusieurs liaisons douces sont à créer ou à préserver :

- Liaison le long de la RD923 en direction de Montireau
- Continuité de la rue de la Lutonnerie jusqu'à la RD941, voire jusqu'à la forêt sur le tracé du nouveau de chemin de substitution
- La RD129 entre le bourg et Beaufrepaire dans le cas d'une rétrocession à la commune.
- La rue de l'Etang dans sa partie habitée
- Chemin piétonnier longeant la route d'Illiers pour un accès sécurisé au lotissement
- Chemin qui poursuit la rue de la Fontaine et qui rejoint la rue de la Chaussée.

A propos du développement du territoire, des changements de destination des fermes d'exploitation sont envisagés ainsi que le devenir des bâtiments de la Massonnerie et de la Table du Perche.

Les STECAL pourraient concerner la reconversion des bâtiments d'une ancienne ferme agricole située 81 Grande Rue. Des modifications de la zone de loisirs de l'aérodrome du Petit Bois Landry pourraient aussi être envisagées.

Il est indiqué que l'application du PLUi sera retardée à cause de loi Climat et Résilience, qui prévoit des contraintes plus fortes qu'auparavant sur l'utilisation des terres agricoles.

TERRAIN VACANT RUE DU LAVOIR

M. le Maire informe le conseil municipal, qu'un terrain situé en face du lavoir du bourg avait été classé en zone constructible lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme en 2008. Aussi, il s'avère que cet endroit est à la fois l'accès à l'école et qu'il se situe dans un secteur, où les constructions respectent les caractéristiques du bâti percheron. Depuis 2009, divers projets ont été portés par des particuliers, qui ne respectaient pas le site et qui n'ont pas abouti.

Actuellement, étant donné que le PLUi est en cours d'élaboration, il est possible de surseoir à toute demande d'autorisation d'urbanisme. Récemment, une personne a émis le souhait d'acquérir ce terrain pour y construire une maison en bois de 37 m².

M. le Maire sollicite l'avis du conseil quant au devenir de ce terrain et propose plusieurs choix :

- Conserver le terrain en zone à urbaniser avec des restrictions possibles
- Acquérir le terrain pour le préserver en tant qu'espace naturel
- Surseoir aux demandes d'autorisation d'urbanisme et le classer en zone non constructible dans le PLUi.

En cas d'achat du terrain par la commune, il pourrait être envisagé de créer des places de stationnement avec un espace vert pour sécuriser la sortie des véhicules et des piétons sur la route de Combres.

Accord du conseil pour surseoir aux demandes d'autorisations d'urbanisme et le classer en zone non constructible dans le PLUi.

PREMIERES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

M. le Maire informe le conseil municipal, que les travaux de voirie programmés en 2021 et subventionnés dans le cadre du F.D.I. (Fonds Départemental d'Investissement) n'ont pas été réalisés cette année et qu'il faudra les reprogrammer en 2022, sachant que la subvention est acquise pour 2022.





D'autres travaux de voirie ont néanmoins été effectués :

- L'arrêt de bus aux Huberts (préparation et busage du fossé réalisés par les employés communaux et mise en place de l'enrobé par l'entreprise Pigeon.
- Le décapage et la préparation de l'aire de covoiturage à l'ancienne gendarmerie, un mur a été abattu.
- L'entreprise Pigeon a terminé les travaux de voirie prévus en 2020
- Les travaux de réfection de chaussée ruelle de la Tour et rue des Rosiers seront réalisés en 2022.

Depuis que les travaux de restructuration de l'école ont commencé, des places de stationnement ont été supprimées sur la Place du Panama, c'est pourquoi il sera nécessaire d'en créer de nouvelles, qui pourrait se situer en contrebas de la cour de l'école ou sur le terrain du lavoir.

En contrebas de la cour de l'école se trouve un liquidambar, arbre à préserver mais la création de places de parking est possible avec préservation de la haie existante. Le mur mitoyen entre la commune et la propriété de M. et Mme Dubois est à remettre en état. Des devis seront demandés pour chiffrer ces travaux.

En ce qui concerne les travaux de voirie 2022, il faut réfléchir à une programmation complémentaire de travaux.

Pour le cimetière, il avait été envisagé la réfection des allées avec des pavés, de l'enrobé ou par l'engazonnement pour faciliter l'entretien, travaux à étudier. Cette année, il a été fait appel deux fois au Comité de Bassin d'Emploi pour le désherbage.

Il est indiqué que des pavés s'abiment devant le Sébastopol, voir si la garantie décennale peut fonctionner.

Des bornes sont aussi à remplacer devant le monument aux morts.

ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE L'ECOLE

M. Legros informe le conseil, que le petit bâtiment annexe a été démoli. Des travaux de terrassement ont été réalisés pour la mise en place de seize plots, destinés à supporter la dalle, qui portera la structure en bois du bâtiment et qui devrait être coulée avant la fin du mois. Un constat d'huissier a été fait pour les murs et bâtis des voisins, en cas de dégradations liées aux travaux.

Une tranchée avec la pose de deux chambres de tirage a été réalisée par Pascal Pesnaux pour raccorder les réseaux d'éclairage public et remettre en place une applique d'éclairage sur le mur de soutien de la cour d'école.

Il s'avère que l'alimentation électrique de la place du Panama des lampadaires de la rue du Lavoir et des appliques passait sous la future dalle de béton, c'est pourquoi il fallait modifier ce réseau et réaliser des tranchées. Le luminaire du rond-point central sera remplacé par un lampadaire.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DES MENUISERIES EXTERIEURES LOT 4

M. le Maire rappelle au conseil, que lors du lancement de l'appel d'offres, aucune entreprise n'avait répondu pour le lot 4. Un second appel d'offres pour ce lot avait donc été lancé.

L'estimation de l'architecte était de 31 000 € HT ;

Deux offres ont été remises :

- AMC de La Loupe : 35 920 € HT
- LMC de Châteauneuf-en-Thymerais : 45 881.30 € HT

L'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres est AMC. Accord du conseil pour retenir cette entreprise.

FINANCEMENT DES TRAVAUX DE L'ECOLE

M. le Maire présente au conseil le tableau récapitulatif le coût des travaux de chaque lot après négociation.

L'estimation globale définie par l'architecte s'élevait à 465 400 € HT et le coût des travaux s'élève à 476 388.29 € HT.





A noter que des augmentations de prix pourraient se produire, vu l'augmentation des tarifs de matériaux. Le plan de financement des travaux est présenté au conseil et se récapitule comme suit :

TOTAL TRAVAUX HT	
HONORAIRES ARCHITECTE	32 136,00
HONORAIRES MISSIONS COMPLEMENTAIRES (2 bureaux de contrôle)	12 416,00
COUT TOTAL HT	520 940,29
COUT TOTAL TTC	628 253,99
SUBVENTION DETR (Etat)	135 000,00
SUBVENTION FDI (Département)	150 000,00
SUBVENTION DSIL (Etat)	35 267,66
RESTE A CHARGE	200 672,63
AVANCE TVA PENDANT UN AN	107 000,00

Pour financer ces travaux, il est nécessaire de contracter un prêt auprès d'un organisme bancaire. Comme il l'avait été fait pour les travaux de la boulangerie, M. le Maire propose au conseil de contracter un crédit d'investissement consolidable, qui se décompose en deux phases afin de s'adapter au plan de financement :

une phase de mobilisation des fonds à tout moment, qui permet de mobiliser des fonds au fur et à mesure de l'avancée des travaux jusqu'au 01/12/2023 et d'optimiser les frais financiers.
 une phase de consolidation des fonds en une ou plusieurs tranches, qui permet d'optimiser l'encours et le niveau de charges financières avec une garantie des niveaux de marge et de taux à la signature du contrat.

La Caisse d'Epargne a donc été sollicitée pour établir une offre :

- ⇒ Enveloppe de 500 000 € sur 20 ans
 Echéance trimestrielle avec une première échéance le 01/02/2024
 Taux : 1.33 %
 Echéance annuelle pour 500 000 € : 28 513.52 € sachant que le prêt final sera d'environ 200 000 €
 Commission d'engagement : 500 €
- ⇒ Enveloppe de 600 000 € sur 20 ans
 Echéance trimestrielle avec une première échéance le 01/02/2024
 Taux 1.33 %
 Echéance annuelle pour 600 000 € : 34 216.24 €
 Commission d'engagement : 600 €

Il a été demandé une autre offre au crédit mutuel, qui n'a pas encore répondu.

Le conseil décide d'attendre d'avoir une autre offre pour prendre la décision. A noter que la proposition de la Caisse d'Epargne est valide jusqu'au 12 novembre et qu'il y a des risques d'augmentation des taux dans les mois à venir.

Le conseil indique qu'il faut valider l'offre de la Caisse d'Epargne en cas de réception d'une offre à un taux supérieur.





IMPLANTATION DES KIOSQUES PLACE DE L'ÉGLISE

M. le Maire informe le conseil, que l'alimentation et le coffret électrique ont été installés début septembre et qu'il faut réfléchir quant à la conservation des bornes en bois, qui pourraient gêner l'habillage des kiosques, mais qu'il faudrait remplacer par un dispositif empêchant les voitures de les heurter.

Il est indiqué qu'Enedis souhaitait initialement faire une traversée de la place, ce qui a été refusé pour éviter une importante dégradation de l'enrobé. Une autre tranchée a donc été réalisée par Pascal Pesnaux.

La date d'implantation des kiosques n'est pas encore connue.

INTERCONNEXION DES RESEAUX D'EAU POTABLE AVEC LA COMMUNE DES CORVEES LES YYS

M. le Maire fait part au conseil qu'à la suite de plusieurs réunions et entretiens avec les agences de l'eau Seine/Normandie et Loire/Bretagne et le responsable d'interconnexion des réseaux d'Eau Potable du département, il s'avère qu'il est nécessaire de lancer une étude sachant qu'il avait été convenu qu'une consultation d'étude pré-opérationnelle serait lancée, qu'il faudra choisir laquelle de nos deux communes portera le groupement de commande et valider le document de consultation de l'étude pré-opérationnelle, qui est présenté au conseil

Le conseil autorise le maire à lancer l'étude pré-opérationnelle et valide le document de consultation, tel que présenté. La commune, qui portera le groupement de commande sera Champrond puisqu'il n'y a plus de à l'heure actuelle de secrétaire de mairie aux Corvées les Yys.

Techniquement, les travaux d'interconnexion seront relativement simples à réaliser sachant que l'étude pré-opérationnelle permettra de définir précisément le passage au niveau des réseaux de gaz et de la fibre optique notamment.

Il est décidé aussi d'adhérer à Eure et Loir Ingénierie en 2022, qui pourrait aider au lancement de l'appel d'offres, le coût de l'adhésion étant de 0.70 € par habitant.

Des subventions seront à solliciter auprès des deux agences de l'eau, de l'Etat (D.E.T.R.) sachant que ces aides sont conditionnées à plusieurs critères : taux de fuite inférieur à 20 %, déclaration d'utilité publique pour les deux périmètres de captage, engagement des communes à utiliser peu de produits phytosanitaires et un taux de nitrate inférieur à 50 mg par litre.

L'intérêt de réaliser une interconnexion des réseaux d'eau potable est d'éviter des problèmes d'approvisionnement en eau sur les communes en cas de rupture de canalisation, de pollution...

Aussi, il s'avère que la commune de Nonvilliers-Grandhoux souhaiterait interconnecter leur réseau d'eau avec les nôtres. M. le Maire propose de revoir ce projet par la suite.

MODIFICATION DES STATUTS DU S.I.R.P.

M. le Maire rappelle au conseil que ce sujet avait été abordé l'an dernier pour s'orienter vers la possibilité d'accepter que les répartitions financières soient modifiées. A ce jour, les répartitions sont basées selon les critères suivants : 50 % en fonction de la population de la commune et 50 % selon les effectifs.

Au syndicat scolaire, il a été proposé une répartition comme suit : 40 % selon la population de la commune et 60 % selon les effectifs des élèves scolarisés.

En ce qui concerne notre commune, qui est la plus peuplée du regroupement pédagogique et qui compte le plus d'élèves, l'incidence serait faible dans les années à venir.

POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

Les effectifs sont stables malgré une légère baisse du nombre d'élèves. Une nouvelle enseignante est arrivée dans notre école, il s'agit de Camille Dunas.

En ce qui concerne les agents du syndicat, Sabrina Jaouen a remplacé Murielle Couny au début de l'année scolaire et quelques heures complémentaires lui ont été attribuées pour la surveillance de la cour entre la sortie des classes et l'arrivée du deuxième car.





LIGNES DIRECTRICES DE GESTION DU PERSONNEL

Des nouvelles directives sont entrées en vigueur cette année, qui se déclinent sous l'appellation lignes directrices de gestion.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure et Loir se propose d'accompagner les collectivités pour leur mise en place.

Il s'agit de permettre aux agents et aux collectivités de préparer un plan de carrière et d'évolution dans les fonctions de chacun des agents.

Des travaux préparatoires sont nécessaires dans le cadre d'une commission. M. le Maire propose d'aborder ce sujet avec les élus, qui s'étaient intéressés au suivi de carrière des agents soit Jean-Luc Dubois, Philippe Guillemet, Séverine Guilpain, Claire Tafoiry, Christian Bornet, Marie-France Moinet et Jocelyne Préhu.

ADMISSION EN NON VALEUR

M. le Maire informe le conseil que le comptable public demande l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables :

Factures d'assainissement : 205.82 €

Factures d'eau : 1 515.32 €

Factures de cantine de 2010 : 307.50 €

Avance de Mme Picavais : 1 400 €

Accord du conseil pour admettre les factures en non-valeur mais maintien de la créance de la famille Picavais.

CHANGEMENT DE DENOMINATION DU LIEU-DIT LE MOULIN

Sur la commune, il existe deux lieux-dits qui se dénomment « Le Moulin », ce qui pose problème pour la mise en place de la fibre optique.

M. le Maire propose de remplacer le lieu-dit situé sur la route de La Loupe par le 13 ou le 15 route de La Loupe. Décision du conseil : 15 route de La Loupe.

CONVENTION FSIAREP EN REMPLACEMENT DU F.S.I.R.E.P.

M. le Maire informe le conseil, que le département a décidé le 3 juillet 2020, de réviser la convention F.S.I.R.E.P. (Fond de Solidarité à l'Interconnexion des Réseaux d'Eau Potable) afin de l'actualiser juridiquement et redéfinir son appellation pour intégrer plus clairement le financement des travaux de distribution.

Le F.S.I.R.E.P. devient donc le Fonds de Solidarité à l'Interconnexion et à l'Amélioration des Réseaux (F.S.I.A.R.E.P.).

Cette nouvelle convention ouvre les mêmes droits que la précédente, à savoir la possibilité de bénéficier des aides en matière d'eau potable. La base de calcul est identique soit 0.07 € par mètre cube vendu (base 2020), réactualisée chaque année. Accord du conseil.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

M. le Maire informe le conseil, que le comptable public a présenté une liste de pièces présentant un retard de règlement de plus de deux ans, qui constitue un indicateur de dépréciation d'une créance, c'est pourquoi il est nécessaire de constituer la dépréciation par une provision, afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité.

Budget assainissement : 818.82 €

Budget eau : 1 580.44 €

Budget général : 1 473.76 €

Accord du conseil pour provisionner ces créances au compte 6817.





QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Création de l'association de sauvegarde du patrimoine
Une réunion s'est tenue le 25 septembre pour constituer l'association. Président : M. Morin Maurice, Trésorier : M. Taquet Jean, Secrétaire : Mme Tafoiry Claire, Jean-Luc Dubois et Eric Legros en sont membres. 20 personnes étaient présentes à cette réunion au cours de laquelle il a été exposé les attentes de l'association, des statuts, des subventions, du recensement du patrimoine.
- ✓ Plan de randonnées de la communauté de communes Terres de Perche
Un inventaire des chemins de randonnées est en cours sur le territoire de la CDC, ce qui permettra de les identifier pour mieux les signaler et leur entretien sera réalisé par les communes.
- ✓ Plan d'aménagement des voies cyclables initié par le département et la DREAL : une visioconférence à ce sujet est prévue le 10 novembre de 10 h à 12 h
- ✓ Projet de méthanisation à Nonvilliers-Grandhoux
Ce projet concerne une commune non limitrophe, portée par la coopérative de Bonneval, qui consiste au ramassage de culture pour fabriquer du méthane, qui est ensuite épandu. Des agriculteurs acceptent d'épandre les digestats. Un impact routier est prévu pour les Corvées. L'enquête publique est en cours. Des informations sur le projet seront données aux élus pour émettre ensuite un avis.
- ✓ Il est signalé que des sapins penchent sérieusement derrière l'école et qu'il faudrait envisager leur abattage et leur remplacement par d'autres arbres.
- ✓ Préalablement au curage du Panama, il faut demander l'avis à la police de l'eau et prévoir un aménagement des berges.
- ✓ Au 1er janvier 2022, la collecte des ordures ménagères sera modifiée. Les bacs jaunes pourront recevoir d'autres déchets et seront collectés tous les 15 jours. Des flyers seront diffusés prochainement.
La ruelle du Prieuré n'est plus desservie par les camions de collecte depuis plus de 6 mois, la ruelle étant jugée trop étroite par l'entreprise Véolia titulaire du marché collecte des ordures ménagères du SIRTOM. Il y lieu de solliciter à nouveau le SIRTOM afin de demander à la nouvelle entreprise délégataire de faire un essai de faisabilité pour permettre éventuellement de desservir à nouveau cette rue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.



Réunion du 2 décembre 2021

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 2 décembre 2021 à 20h30, à la salle des fêtes, en session ordinaire, sous la présidence d'Eric Legros, Maire.

Absents excusés : Placide Zachelin, Gaël Chaboche, Jocelyne Préhu.

~~Le~~ Le compte-rendu de la réunion du 4 novembre a été envoyé aux conseillers municipaux et sera validé lors de la prochaine réunion.

M. le Maire propose au conseil d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- ✓ Convention d'occupation des lieux pour entreposer du matériel communal à l'ancienne ferme du Grand Bois Landry
- ✓ Possible transfert des compétences eau/assainissement avant 2026

Accord du conseil pour l'ajout de ces points à l'ordre du jour.





REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES KIOSQUES

Monsieur le Maire informe le conseil, qu'il y a lieu de fixer un montant de redevance d'occupation du domaine public pour les kiosques de vente de produits à emporter sur la place de l'Eglise.

Le coût du branchement électrique étant de 1300 €, il est proposé de diviser ce coût par 36 mois divisé par le nombre de m² utilisé.

Pour Gaël Chaboche, la surface du kiosque serait de 20 m² soit une redevance de 40 € par mois et pour Jean-Yves Scaviner la surface serait de 1 m² soit une redevance de 2 € par mois et l'électricité sera à la charge des commerçants. Ce tarif serait fixé pour une durée de 3 ans et serait revu le cas échéant.

Il est précisé que le bar/tabac le D'Aligre ne paie pas de redevance d'occupation du domaine public pour sa terrasse située sur le trottoir mais aucun frais n'a été engagé par la commune.

Les kiosques seront installés courant janvier sur la place de l'église.

Accord du conseil pour instaurer une redevance d'occupation du domaine public au tarif de 2 € le m² par mois sachant qu'il s'agit d'une opération spécifique avec frais engagés par la commune.

PRET POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE L'ECOLE

Monsieur le Maire fait part au conseil, que plusieurs organismes bancaires ont été sollicités pour obtenir une offre de prêt avec une phase de mobilisation des fonds et une phase de consolidation.

Le Crédit Mutuel n'a pas donné suite.

La Caisse d'Epargne a fait une offre avec un taux inférieur à la première soit 1.29 % sur 20 ans.

Le Crédit Agricole propose un prêt classique de 200 000 € et un prêt relais à court terme.

Le conseil municipal autorise le maire à signer un contrat de prêt de 500 000 € avec la Caisse d'Epargne au taux de 1.29 % sur 20 ans, frais de dossier de 500 €, cette formule apportant plus de souplesse en cas de surcoût des matériaux et/ou de travaux supplémentaires et pour permettre d'emprunter la juste somme.

M. Legros informe le conseil qu'il a été mis des graviers dans le vide-sanitaire pour faciliter le travail des entreprises, qui vont y intervenir, travaux non prévus dans le marché

DEVENIR DE L'IMMEUBLE DE L'ANCIENNE GENDARMERIE

M. le Maire informe le conseil que cet immeuble appartient à l'Habitat Eurélien à Chartres, qui propose sa destruction complète, trois logements sur six sont vacants et ne sont plus fonctionnels, c'est pourquoi ces logements sont difficiles à louer. En cas de destruction, l'Habitat Eurélien relogerait les actuels locataires.

M. Legros a rencontré le directeur commercial en septembre, qui a proposé une rétrocession du terrain après démolition à l'euro symbolique.

L'estimation des services du Domaine devra être sollicitée préalablement. Ensuite, il faudra réfléchir au devenir du terrain, tel que la création d'une zone d'habitat individuel ou semi-collectif en partenariat ou non avec l'Habitat Eurélien.

Cet immeuble est une construction non emblématique du Perche, des nouvelles constructions seraient plus esthétiques. Le PLUi pourrait permettre la construction de quelques habitations sur ce site. Il est indiqué que le bâtiment, qui était le bureau de la gendarmerie appartient à la commune, il pourrait aussi être démoli ou réhabilité, un atelier ou une extension du garage pourrait être envisagé pour le service technique municipal.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour la destruction de l'immeuble avec une étude de projet avec l'Habitat Eurélien.

SALON DU MARIAGE

Claire Beauger-Dubois se propose d'organiser un salon du mariage avec divers partenaires les 12 et 13 mars 2022 et sollicite une location gratuite de la salle des fêtes.

Cette manifestation s'inscrirait dans le cadre d'une nouvelle animation et permettrait la venue de différents acteurs.





Le conseil municipal, après discussion, décide de mettre à disposition gratuitement la salle des fêtes pour l'organisation d'un salon du mariage pour une aide à une commerçante du village, une convention d'occupation des lieux sera signée avec Claire Beauger-Dubois.

M. le Maire fait part au conseil, qu'un système de vidéosurveillance a été installé à la salle des fêtes pour éviter des actes de vandalisme et des occupations non prévues, par la mise en place de badges ou un digicode pour accéder à la salle des fêtes. Une convention d'occupation des lieux sera signée avec chaque association, qui utilise régulièrement la salle des fêtes.

PROJET DE METHANISATION A NONVILLIERS-GRANDHOUX

M. le Maire informe le conseil, rappelle qu'un projet de méthanisation, porté par la coopérative agricole de Bonneval Beauce et Perche est envisagé sur la commune de Nonvilliers-Grandhous. Il concernera 3500 ha de culture et permettra la création de deux emplois directs sur le site. Ce site est situé en zone Natura 2000 Directive Oiseaux mais le taux d'incidence n'a pas été évalué à ce jour. 30 communes périphériques au projet sont amenées à se prononcer avant le 7 décembre 2021

Ce projet permettra de chauffer 2000 foyers. La commune de Nonvilliers -Grandhous a soulevé quelques points importants suite à la concertation entre la Coopérative de Bonneval et les riverains de la méthanisation :

- Point noir sur la circulation des camions et des tracteurs-remorques de transport notamment en traversée du bourg des Corvées-les-Yys et d'Happonvilliers et particulièrement en sortie d'école.
- Route qui descend à la vallée de Misère, d'une largeur de 5 m, dans des virages très accentués et qui sera accidentogène.
- Risques d'explosion, le méthane étant un gaz explosif
- Forage d'un puits, qui prélèverait 1000 m³ d'eau par an pour l'alimentation en eau potable du méthaniseur, il s'avère que Nonvilliers se situe sur la même nappe phréatique que la nôtre située en amont. Le site de méthanisation se trouverait à quelques centaines de mètres de la station de pompage communale. Il s'avère aussi que des méthaniseurs peuvent présenter des fuites et qu'en raison de la situation du projet, une fuite dans la nappe phréatique est possible. Un risque important de fuite est aussi à noter pour la commune des Corvées -les-Yys, qui envisage d'interconnecter son réseau d'eau potable avec celui de notre commune. La nappe présente une capacité importante mais il faut mesurer les risques encourus de pollution avec l'implantation d'une telle infrastructure.
- Epandage des digestats : sur la commune, seule l'exploitation agricole de Brigitte et Olivier Houdy est susceptible de recueillir des digestats sur une surface de 57.9 ha pour Brigitte Houdy et 65.38 ha pour Olivier Houdy. L'épandage des digestats n'est pas dangereux et permet aux agriculteurs de consommer moins d'engrais mais il pourrait impacter la circulation avec plus de déplacement de tracteurs sur les routes.

Christian Bornet explique au conseil municipal le processus de méthanisation. M. le Maire sollicite ensuite l'avis de chacun des membres du conseil avant délibération. Les élus ne seraient pas contre ce projet, qui permettrait la production d'une nouvelle source d'énergie mais ils prennent en compte tous les risques possibles sur ce site, c'est pourquoi le conseil municipal émet un avis défavorable à ce projet en raison :

- De son emplacement et des dangers qu'il ferait courir à la nature, notamment ses réserves d'eau potable de qualité en sous-sol
- Des infrastructures routières non adaptées à la circulation de véhicules à fort tonnage
- Des risques que ferait encourir cette circulation pour les habitants en général et les enfants en particulier
- De l'artificialisation des sols sur plusieurs hectares en contradiction avec la loi Climat et Résilience
- Des risques d'explosion et de rejets de gaz toxiques dans l'atmosphère.

M. Legros indique également qu'aucune enquête d'utilité publique n'a été diligentée à ce jour, seule une consultation du public prescrite par arrêté préfectoral. En raison de l'ampleur de ce projet, si celui-ci était





avéré, il faudrait qu'il fasse l'objet d'une enquête d'utilité publique, l'ensemble des riverains, les communes des alentours devraient être consultées dans ce cadre.

PROJET D'AMENAGEMENT DU PARKING DE L'ECOLE

M. le Maire informe le conseil que l'accès à l'école est actuellement très perturbé par les travaux et la réduction du nombre de places de parking. Il propose donc au conseil de prévoir une extension du parking sur la partie enherbée, qui se trouve en contrebas de la cour de l'école. Un devis sera sollicité pour la mise en place d'un enrobé, les travaux de terrassement pour une mise à niveau pouvant être réalisés par les employés municipaux. Un plan de circulation sera à définir en commission. Une subvention au titre du FDI sera à solliciter auprès du département avant le 4 février 2022.

Dans l'attente de l'extension parking, une zone de stationnement est à créer car la circulation s'avère actuellement dangereuse sur le parking. Le mur mitoyen avec la propriété voisine est à remettre en état, le liquidambar, arbre offert par l'association Un Petit Air de Culture est à préserver et les marches contre le mur de l'école sont à enlever.

A noter que l'éclairage public du parking a été remis en fonction.

Le terrain vacant situé à l'angle du chemin du lavoir et de la route de Combres est à intégrer dans le PLUi. Il est indiqué que la nouvelle loi Plan Climat Energie interdit les constructions sur les terrains agricoles ou autorisée par une compensation de déconstruction ailleurs.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE

M. Legros informe le conseil que ce groupement d'achat de gaz et d'électricité est porté par Territoire d'Energie, Philippe Guillemet et Placide Zachelin sont délégués de cette structure.

Ce groupement d'achat permet de réaliser des économies substantielles estimées au début de l'adhésion à 20 %. Accord du conseil pour renouveler cette adhésion.

TARIFS COMMUNAUX 2022

Le conseil municipal fixe comme suit les tarifs communaux à compter du 1er janvier 2022 :

TARIFS COMMUNAUX 2022 (en €)					
		Tarif			Tarif
Salle des fêtes	Personnes extérieures à la commune	300	Salle des fêtes (Suite)	Frais de nettoyage particuliers	200
	Deuxième jour consécutif	125		Frais de nettoyage associations	100
	Habitants de la commune	175		Caution associations/particuliers	500
	Deuxième jour consécutif	80	Concessions cimetière	Trentenaire	250
	Utilisation du fourneau	30		Cinquantenaire	400
	Utilisation du lave-vaisselle	30		Taxe de superposition	150
	Location de vaisselle			Columbarium 15 ans	300
	* le couvert	0.50		Columbarium 30 ans	450
	* le petit couvert	0.30	Jardin du souvenir	gratuit	
	Casse ou perte de vaisselle		Logements	F2 70 Grande Rue	290
* le verre	2.50	Charges F2		80	
* le couvert	0.80	F1 Etage 68 Grande Rue		290	
* l'assiette	4	Charges F1 Etage		85	





EAU	
Abonnement annuel	26.00 €
Consommation de 0 à 250 m3 le m3	1.50 €
Consommation plus de 250 m3 le m3	1.37 €
Remplacement compteur gelé	160.00 €
Vente d'eau en gros le m3	1.25 €

ASSAINISSEMENT	
Abonnement annuel	50.00 €
Consommation le m3	1.20 €
Participation raccordement à l'égout	500.00 €

Nouveau branchement eau	1 500 €
Modification branchement eau	500 €

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Une subvention de 100 % a été octroyée par l'Etat pour l'achat d'un fourneau à la cantine dans le cadre du Plan de Relance. Cette somme pourrait être allouée à l'achat de matériel pour la salle des fêtes : fourneau, lave-vaisselle, chambre froide, four micro-ondes.
- ✓ Du matériel communal est actuellement stationné chez M. Rabesahala au Grand Bois Landry et il s'avère que l'épareuse doit être mise à l'abri durant l'hiver, c'est pourquoi il est proposé de lui louer une partie d'un bâtiment au prix de 50 € par mois dans le cadre d'une convention. Accord du conseil.
- ✓ Le bâtiment relais sur la zone d'activités, qui était loué par la société Artgato est maintenant inoccupé. Le loyer est de 1200 € par mois ou son prix de vente de 120 000 €. Ce bâtiment est à vocation économique avec 300 m² de bureaux et une entreprise de serrurerie, qui travaille à la restructuration de l'école serait intéressée.
- ✓ Transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes en 2026
Pour conserver ces compétences, un amendement sera déposé très prochainement à l'Assemblée Nationale pour laisser aux communes le choix du transfert ou non. Un argumentaire sera envoyé au député avec les arguments suivants :
 - Efficacité quant à la gestion des fuites d'eau
 - Bonne connaissance de la population
 - Matériel technique performant (compteurs de secteur, compteurs « intelligents » ...)
 - Peu d'augmentation des tarifs d'eau et d'assainissement.
 - Fonctionnement de la station d'épuration correct malgré une construction qui date de plus de quarante ans.
 - Correspond à un emploi local à plein temps

En cas de délégation de service public, l'augmentation des tarifs serait automatique.

Il est indiqué que depuis que la commune de Montlandon est interconnectée avec La Loupe, le prix du m³ d'eau est passé de 1 € à 2.50 €.

Ces compétences pourront être conservées par les communes en cas de minorité de blocage des communes.





- ✓ Les aides financières de l'Etat à l'interconnexion des réseaux d'eau potable sont actuellement instables, elles sont passées de 20 % à 6.5 %.
- ✓ Les festivités de fin d'année sont prévues comme suit :
 - Marché de Noël le 05/12/2021 à la salle des fêtes
 - Les chants de Noël le 18/12/2021 à l'église
 - L'arbre de Noël le 19/12/2021 à la salle des fêtes

Le passe sanitaire sera obligatoire pour chaque manifestation.

- ✓ Un colis de produits locaux seront offerts aux employés municipaux chaque année
- ✓ Le repas de printemps sera organisé en 2022.
- ✓ Territoire d'Energie a indiqué qu'il serait nécessaire de désigner un délégué à la protection des données, non élu, qui pourrait être la secrétaire de mairie pour être en conformité avec le Règlement Général de la Protection des Données.
- ✓ Le tracteur communal sera révisé durant l'hiver avec le remplacement des portières
- ✓ Le remplacement des canalisations en plomb est à poursuivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.



Réunion du 11 décembre 2021

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le samedi 11 décembre 2021 à 10 h 30 à la mairie de Champrond en Gâtine, sous la présidence d'Eric Legros, Maire.

OFFRE DE PRÊT DE LA CAISSE D'EPARGNE

La Caisse d'Epargne a modifié son offre le 3 décembre de la façon suivante

- Un prêt Flexilis de 250 000 € que l'on peut consolider jusqu'à 250 000 € avec un minimum de 200 000 € à 1,29 % taux présenté le jeudi 2 décembre 2021.
- Un crédit relais sur 3 ans de 250 000 € taux 0,29 ce qui correspond à un montant global empruntable de 500 000 €

Ce qui a été présenté le jeudi 2 décembre était un prêt Flexilis consolidable de 500 000 € sachant que le reste à financer pour les travaux de l'école après subventions est de l'ordre de 200 000 € et ce à un taux de 1,29% Le crédit relais étant à un taux très inférieur nous devrions payer moins d'intérêt (- 1%) sur la période des trois ans de travaux et versement des subventions.

L'offre est donc plus intéressante que l'offre présentée en conseil municipal en séance du jeudi 2 décembre, elle est donc acceptée à l'unanimité.

Arbre de Noël du 19 décembre 2021

En raison de la pandémie, la propagation importante du virus du COVID 19, le conseil municipal est consulté pour savoir si dans le contexte il y a lieu de maintenir l'arbre de Noël. Après débat, il est décidé pour ne pas faire prendre de risques aux enfants et aux adultes de ne pas maintenir l'arbre de Noël. Les modalités de distribution des cadeaux de Noël seront étudiées au début du mois de janvier.





Réunion du 27 janvier 2022

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 27 janvier 2022 à 20 h 30 à la salle des fêtes, en session ordinaire, sous la présidence d'Eric Legros, Maire.

Absent excusé : Nicolas Javoy pouvoir à Philippe Guillemet .

✍ **Le compte-rendu de la réunion du 2 décembre 2021 envoyé aux élus par email est approuvé à l'unanimité .**

M. le Maire propose au conseil municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- ✓ Renouvellement contrat d'agent d'entretien occupé par Sabrina Jaouen
- ✓ Dépenses d'investissement avant le vote des budgets.

Accord du conseil pour ajouter ces points à l'ordre du jour.

Quelques informations sont apportées depuis la précédente réunion :

- ✓ Les cadeaux et friandises de Noël seront distribués aux enfants à la bibliothèque.
- ✓ Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022 et les élections législatives les dimanches 19 et 26 juin 2022, dates à réserver par les élus pour la tenue des permanences au bureau de vote.
- ✓ Proposition de création d'une commission eau et assainissement
- ✓ En ce qui concerne l'implantation des kiosques, il s'avère que l'emprise au sol du kiosque prévu par Gaël Chaboche sera de 9.60 m² et non pas de 20 m². Le prix de la redevance était fixé à 2 € selon le calcul précédent et serait maintenant de 2.64 € le m². Le conseil municipal maintient le tarif à 2 € le m². Gaël Chaboche ne connaît pas encore le délai d'installation. Territoire d'Energie en lien avec le fournisseur d'énergie a opté pour une puissance de 3KWh mais 6KWh serait préférable.
- ✓ La démolition de l'ancienne gendarmerie est actée par Habitat Eurélien.
- ✓ Le projet de méthanisation à Nonvilliers a été validé par la préfète avec de nouvelles prescriptions pour éviter les débordements et prévenir la pollution et le plan de circulation des véhicules a été modifié.
- ✓ Le salon du mariage est maintenu les 12 et 13 mars avec une location de la salle à l'euro symbolique.
- ✓ Une question se pose quant à l'organisation ou non du repas de printemps. Une autre possibilité serait d'offrir aux aînés des bons cadeaux ou un colis. Il est aussi évoqué la possibilité d'offrir des bons de transports pour La Loupe le mardi matin au prix de 2 € dans le cadre du transport à la demande organisé par la Communauté de communes Terres de Perche. Cette nouvelle offre de transport à la demande sera opérationnelle à partir de la mi-février. Le conseil décide de ne pas organiser le repas de printemps mais d'offrir un colis ou des bons cadeaux, une réunion spécifique sera programmée pour en discuter.

DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT 2022

M. le Maire informe le conseil, que les travaux de voirie 2021 non encore réalisés seront engagés en 2022 soit la ruelle de Montécôt, l'aire de covoiturage, les rues des Rosiers et du Plessis pour un total de 19 230 €, ces travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention en 2021.

En 2022, il est prévu les travaux de voirie suivants :

- | | |
|--|--|
| ✓ Purge 20 Grande Rue : 820 € | ✓ Partie de la rue de l'Arcade : 1 500 € |
| ✓ Chemin du Ferré : 2 750 € | ✓ Parking de l'école : 2 865 € |
| ✓ Carrefour du Grand Bois Landry : 2 080 € | ✓ Accès à la station d'épuration : 4 935 € |
| ✓ Carrefour du Bois Gilet : 2 850 € | ✓ Caniveau rue des Rosiers : 5 310 € |





Le conseil municipal sollicite une subvention de 50 % du montant HT des travaux de voirie au titre du F.D.I. 2022.

Les travaux prévus en 2022 pour l'accès à la station d'épuration sont plus élevés mais plus conséquents que ceux prévus en 2021.

Les travaux de préparation de l'extension du parking de l'école seront réalisés par les employés municipaux et l'enrobé par une entreprise.

M. le Maire propose au conseil la mise en œuvre d'un parement sur le mur situé en soubassement de la nouvelle partie de l'école d'une hauteur d'environ 2 m : parement en silex – angles en parement de briques, le bardage pourrait descendre d'environ 50 cm pour que les murs soient moins imposants et dissuader les éventuels tagueurs, coût estimé par l'entreprise Vergnaud à 20 000 € TTC soit un surcoût d'environ 9000 € subvention déduite.

Accord du conseil pour la réalisation d'un parement en silex.

Il est prévu aussi de remplacer les gouttières sur le bâtiment situé 68/70 Grande Rue pour un montant de 7 070 € HT. Une subvention de 30 % du montant HT des travaux est sollicitée au titre du F.D.I. 2022 pour le parement en silex sur le mur de l'école et le remplacement des gouttières.

La réfection de la voûte du chœur de l'église a déjà fait l'objet d'une demande de subvention au titre du F.D.I. 2021 et sera réalisée en 2022.

Un lave-vaisselle et une armoire réfrigérée seront acquis pour la salle des fêtes au prix de 3 477.77 HT et une subvention de 30 % sera sollicitée au titre du F.D.I. 2022.

Le conseil décide ne pas réaliser les travaux de revêtement des allées au cimetière estimés à 21 700 € HT, coût trop élevé. Une réflexion est à mener pour éviter les désherbages récurrents. Du calcaire pourrait être mis en place par tranche.

Séverine Guilpain présente au conseil un projet de réalisation d'un city-stade. Il s'avère qu'il existe maintenant une aire de jeux pour les enfants au lotissement et qu'un city-stade pourrait être réalisé sur le site de l'ancien terrain de tennis, un tapis synthétique pourrait être mis en place sur la plate-forme existante. Il est présenté au conseil l'historique de la création du terrain de tennis, qui avait été financée en grande partie par les adhérents de l'association du tennis.

Agorespace, entreprise spécialisée en city-stade a fait une proposition avec un terrain multifonction pour la pratique du football, tennis, basket et jeux, qui pourrait être utilisé par l'école, pour des événements ponctuels.... Agorespace est une entreprise, qui fournit des produits de qualité, esthétiques, elle assure la mise en fonctionnement et son suivi. Le devis s'élève à 60 000 € TTC, mais le projet peut être subventionné à hauteur de 80 %. Des adolescents du village pourraient être associés à ce projet. Une plaquette est présentée au conseil.

Le conseil décide dans un premier temps de monter les dossiers de subventions avec tous les interlocuteurs (P.E.T.R., Etat, Département...) pour que le projet puisse aboutir l'an prochain. Il est toutefois décidé de remettre en état l'existant aux abords de la salle des fêtes (peinture du panneau de basket et entretien des alentours).

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. le Maire informe le conseil qu'une modification des statuts de la CDC est nécessaire pour permettre l'interconnexion des réseaux d'eau potable de plusieurs châteaux d'eau à partir du château d'eau de Saint Victor de Buthon.

Lors de ses séances du 28 septembre et du 23 novembre 2021, la conférence des Maires a étudié et débattu des questions spécifiques relatives aux compétences « eau et assainissement ». Le 23 novembre, il est apparu la nécessité de prendre une décision statutaire à court terme concernant l'interconnexion en eau potable.





Eau potable : Etude, création et gestion de l'interconnexion des châteaux d'eau suivants :

- Château d'eau du Grand Val à Combres
- Château d'eau du Cour aux Légers à Combres
- Château d'eau de Chassant
- Château d'eau de la Noue Ronde d'Happonvilliers
- Château d'eau de la Mare Neuve d'Happonvilliers
- Château d'eau de Saint Denis d'Authou
- Château d'eau de Frétigny
- Château d'eau de la Cour aux Pauvres à Thiron-Gardais
- Château d'eau de Marolles les Buis
- Château d'eau du Bois Margot à Thiron-Gardais
- Château d'eau de la Bergerie à Nonvilliers-Grandhous
- Château d'eau du Grand Houx à Nonvilliers-Grandhous
- Château d'eau de Nonvilliers bourg à Nonvilliers-Grandhous

Ce tracé d'interconnexion envisageable dès 2022 aura pour intérêt majeur de permettre la réaffectation et l'utilisation effective d'une subvention DETR de 450 000 € obtenue pour le financement de projets d'interconnexion.

Pour permettre la mise en œuvre de cette nouvelle tranche d'interconnexion, il est ainsi proposé au conseil d'approuver une modification des statuts de la Communauté de Communes pour ajouter « le château d'eau de Saint Victor de Buthon » à la liste de ceux interconnectés dans la rédaction actuelle des statuts.

Accord du conseil pour modifier les statuts de la CDC en ce sens, sans aucune incidence pour notre commune. Il s'avère qu'il existe des problèmes de qualité de l'eau dans certaines communes, c'est pourquoi elles ont eu recours à l'interconnexion.

A noter que l'interconnexion des réseaux aura un impact financier beaucoup moins élevé pour les communes en régie.

Considérant que la Communauté de Communes Terres de Perche devrait exercer de manière obligatoire les compétences « eau et assainissement » au plus tard le 1er janvier 2026,

Considérant que ce transfert de compétences implique un lourd et long travail préparatoire (diagnostics techniques, financiers, établissement de différents scénarios de gestion et de fonctionnement des services, de politique tarifaire...)

Considérant les opportunités actuelles de financement de cette étude (financements possibles à hauteur de 80 % du coût de l'étude), il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le lancement dès 2022, d'une étude de transfert des compétences « eau et assainissement » dans le but de prendre le temps de déterminer les conditions du transfert et l'organisation à mettre en place à l'échelle intercommunale sans subir le calendrier imposé de ce transfert.

On peut encore espérer que l'échéance de transfert puisse être repoussée après 2026 sachant que des élections législatives auront lieu prochainement et que l'Assemblée Nationale pourrait remettre en cause cette obligation de transfert. Certaines communes ne souhaitent pas la réalisation d'une étude car il y a un risque que le transfert puisse se faire avant 2026. Le coût de l'étude est estimé à 100 000 €.

Il est indiqué que les communes en régie ont des budgets annexes, qui sont pris en compte lors des demandes de prêts d'investissement, ce qui permet d'avoir une capacité financière nettement supérieure.

Notre station d'épuration est ancienne mais fonctionne correctement. Une étude comparative du prix de l'eau avec d'autres communes sera réalisée.

Le conseil municipal n'est donc pas favorable à la réalisation d'une étude de transfert des compétences eau et assainissement dès 2022.





PROJET DE RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ENTRETIEN

M. le Maire informe le conseil que M. Lebrun Frédéric, agent communal à mi-temps a demandé sa mutation pour la commune de Fruncé à compter du 1er avril 2022. Il s'agit maintenant de pourvoir à son remplacement.

Pour ce faire, il existe plusieurs possibilités :

- ✓ Recruter un agent en qualité de stagiaire pour un remplacement sur le même type de poste
- ✓ Recruter une personne en contrat aidé avec la possibilité d'avoir un nombre d'heures plus conséquents et une prise en charge de l'Etat, qui pourrait aller jusqu'à 80 %.
- ✓ Recruter une personne sous le statut d'apprenti, ce qui pourrait permettre d'avoir une prise en charge de la formation à 100 % et aussi sur les charges patronales.

Le contrat aidé ou le statut d'apprenti impliquerait une charge supplémentaire pour les élus.

En contrat classique, la personne devra avoir un autre emploi.

Un contrat aidé aura une durée de deux ans avec une aide de l'Etat maximum de 80 %, la commune étant en Zone de Revitalisation Rurale.

Il sera demandé au Comité de Bassin d'Emploi, s'il a des personnes à nous proposer.

Accord du conseil pour le recrutement d'un agent en contrat aidé. Une commission de recrutement sera organisée lorsqu'on aura reçu des candidatures.

PROJET DE RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX COMMUNAUX

M. le Maire fait part au conseil que Sabrina Jaouen a été recrutée en contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois à partir du mois d'août 2021 et qu'il faut renouveler ce contrat jusqu'au 1er mai 2022, de façon à être en accord avec le SIRP, qui est son premier employeur en terme de durée de travail. Ainsi les deux entités pourraient la placer sous le statut de stagiaire selon la durée hebdomadaire actuelle.

Accord du conseil pour créer un poste d'adjoint technique stagiaire à compter du 1er mai 2022 à raison de 7 h hebdomadaire et de renouveler son contrat à durée déterminée jusqu'au 30 avril 2022.

DEMANDE D'AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Le conseil municipal autorise le maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite de 25 % des engagements de l'année précédente.

ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE L'ECOLE

L'ensemble de la structure bétonnée et la dalle, qui va supporter les deux classes ainsi que les nouveaux sanitaires et le bureau de la directrice sont terminés. La structure bois est en cours de fabrication depuis quelques jours et devrait être terminée le 7 février 2022. Quant aux fenêtres, il s'avère que le bureau de contrôle ne valide pas la pose des fenêtres proposées faute de fiches techniques. Toutes les fenêtres seront donc oscillo-battantes avec une ouverture à la française au lieu d'être coulissantes, ce mode d'ouverture des fenêtres étant validé par le bureau de contrôle. Les volets roulants seront intégrés dans la fenêtre avec un coffre extérieur.

La pose de l'ossature en bois doit commencer la semaine 7. Les coloris des carrelages seront à choisir prochainement et la peinture des classes sera choisie par les enseignantes.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Dépenses d'investissement à prévoir sur les budgets eau et assainissement :
Afin de moderniser la station d'épuration et d'alléger le travail des employés municipaux, il s'avère que dans le bassin de réception des eaux usées, il y a un panier dégrilleur à vider 2 à 3 fois par semaine. Il existe toutefois des dégrilleurs automatiques avec uniquement les ordures à jeter. Ce système présente un coût de 40 000 € environ. Acquisition à programmer.
Pour la station de pompage, le bassin est rempli de neutralite (calcaire marin) pour filtrer l'eau et remonter le PH qui est naturellement bas au sortir de la nappe phréatique. La neutralite est conditionnée en sac de 25 kg, il faut en mettre dans le bassin 1.5 tonne 3 à 4 fois par an.





Pour faciliter ce travail, il faudrait acheter un convoyeur pneumatique, qui permettrait de descendre la neutralité dans le filtre. Une société allemande a établi un devis compris entre 4000 et 6000 €, un autre devis est en attente.

Une visite de la station d'épuration, de la station de pompage et du château d'eau sera organisée pour les élus.

- ✓ Représentation de la commune au Parc Naturel Régional du Perche
Les dates des prochaines réunions sont données au conseil municipal
- ✓ Commission eau et assainissement à créer
- ✓ Un chauffe-eau a été acheté pour l'atelier municipal, mais il n'est pas encore posé.
- ✓ Il est évoqué le devenir du restaurant « La Table du Perche » qui est actuellement en vente
- ✓ Entretien du chemin des 4 sapins à prévoir suite à l'élagage
- ✓ Le projet de chemin de randonnée entre Saint Eliph et Montireau se poursuit.
- ✓ Prévoir le remplacement de l'évier de la salle des fêtes
- ✓ Signaler que la salle des fêtes est sous vidéosurveillance, l'envoi des alertes se faisant par une communication de même nature que les liaisons des smartphones.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.



Réunion du 31 mars 2022

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 31 mars 2022 en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence d'Eric Legros, Maire.

Tous les membres sont présents.

 **Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 27 janvier 2022.**

M. le Maire informe le conseil municipal, que le S.I.R.P. lors de sa dernière réunion a modifié ses statuts en ce qui concerne les répartitions financières : 60 % en fonction des effectifs et 40 % de la population, le conseil municipal doit donc reprendre une délibération en ce sens.

Un nouvel évier et un micro-ondes sont à prévoir à la salle des fêtes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET BOULANGERIE

Le conseil municipal adopte le compte administratif 2021 en accord avec le compte de gestion du receveur, qui présente en section de fonctionnement un excédent de 29 260.46 € et un déficit d'investissement de 39 376.82 €. Le résultat de fonctionnement sera affecté en section d'investissement pour couvrir une partie du déficit d'investissement. Ce déficit s'explique car les écritures comptables liées à la vente du fonds de commerce de boulangerie n'ont pas été passées en 2021 mais le seront en 2022.

BUDGET PRIMITIF 2022 : BUDGET BOULANGERIE

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 114 910.46 € en section d'investissement et à 9 600 € en section de fonctionnement.

En section d'investissement, il est prévu en dépenses de reporter le déficit d'investissement, le remboursement du capital des emprunts, des travaux de peinture de la façade de la boulangerie et en recettes l'affectation du résultat de fonctionnement ainsi que les écritures liées à la vente du fonds de commerce.



**COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : SERVICE D'EAU**

Le compte administratif 2021 fait apparaître en section de fonctionnement un excédent de 23 821.53 € et un résultat cumulé excédentaire de 43 307.46 €. En section d'investissement, il fait apparaître un excédent de 45 731.26 € et un résultat cumulé excédentaire de 8 028.67 €. Le compte administratif 2021 en conformité avec le compte de gestion du receveur municipal est adopté à l'unanimité. Le conseil municipal décide de reporter le résultat de fonctionnement soit 43 307.46 € en recettes de fonctionnement et le résultat d'investissement soit 8 028.67 € en recettes d'investissement au budget primitif 2022.

BUDGET PRIMITIF 2022 : SERVICE D'EAU

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 129 307.46 € en section de fonctionnement et à 50 986.13 € en section d'investissement. A ce budget, en investissement, il est prévu de poursuivre le renouvellement des branchements en plomb et l'étude pré-opérationnelle à l'interconnexion des réseaux d'eau potable avec les Corvées-les-Yys, estimée à 16 000 € pour les deux communes. La consultation des bureaux d'étude sera lancée prochainement et permettra de décider la réalisation ou non des travaux d'interconnexion, sachant qu'il existe des aides financières à solliciter avant 2024.

Christian Bornet propose au conseil d'acquiescer un convoyeur pneumatique pour faciliter la mise en place de la neutralité à la station de pompage, qui a lieu tous les 6 mois. Attente des devis.

Le conseil municipal, adopte à l'unanimité le budget présenté.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2021 fait apparaître en section de fonctionnement un excédent de 3 226.44 € et un excédent cumulé de 30 943.77 €. En section d'investissement, il fait apparaître un excédent de 6 867.74 € et un résultat cumulé excédentaire de 19 514.74 €. Le compte administratif 2021 en conformité avec le compte de gestion du receveur est adopté à l'unanimité. Le conseil municipal décide donc de reporter au budget primitif 2022 30 943.77 € en recettes de fonctionnement et 19 514.74 € en recettes d'investissement.

En 2021, une pompe et une potence avec support ont été acquies pour la station d'épuration.

BUDGET PRIMITIF 2022 : SERVICE D'ASSAINISSEMENT

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 66 943.77 € en section de fonctionnement et à 48 998.52 € en section d'investissement.

A ce budget, il est prévu le remboursement du capital des emprunts, le raccordement au réseau d'assainissement de l'habitation sise 1 ruelle du Panama, la réparation d'une pompe et le remplacement des pompes des postes de relevage rue de l'Étang. L'acquisition d'un dégrilleur est à prévoir, des renseignements seront pris quant à l'obtention éventuelle d'une subvention pour l'acquisition de ce matériel.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget présenté.

VOTE DES TAXES DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

M. le Maire présente au conseil les taux des différentes taxes :

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.44 %, taux élevé pour pallier l'importance des forêts, qui sont peu taxées

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.17 %.

Le produit attendu des taxes pour l'année 2022 serait de 163 966 € en cas de maintien des taux.

Le conseil municipal décide de maintenir ces taux pour 2022.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CITY STADE

L'Agence Nationale du Sport alloue dans la perspective des Jeux Olympiques 2024 des aides financières pour les installations sportives. 5000 équipements sont à créer en territoires dits « carencés », ce qui nous concerne.

Le projet de création d'un city-stade a été présenté lors de la dernière séance de conseil municipal et





peut faire l'objet d'une demande de subvention, la commune dispose d'une école et de plusieurs associations sportives qui sont des atouts supplémentaires pour l'obtention d'une subvention. Le P.E.T.R. a indiqué que des subventions importantes pouvaient être octroyées si le dossier était déposé avant le 17 mai. Séverine Guilpain participera au montage du dossier de subvention.

L'aide de l'Agence Nationale du Sport est comprise entre 50 et 80 %. Pour les projets inférieurs à 60 000 €, il n'est pas nécessaire de solliciter des co-financements, D.E.T.R., F.D.I....

Afin que le dossier soit retenu, la collectivité doit signer au préalable des conventions d'utilisation avec l'école, les associations sportives telles que l'association Danse et Rêve, l'Aïkido, la section yoga du comité des fêtes, l'association Elan (association, qui gère les activités enfance-jeunesse du territoire de la communauté de communes).

M. le Maire précise que le city-stade serait construit sur le site du terrain de tennis, qui présente une plate-forme, derrière l'école l'espace étant insuffisant. De plus un site existant serait requalifié avec une sécurisation à prévoir (éclairage, caméra...), un cheminement sécurisé est à envisager route de La Loupe et les toilettes de la salle des fêtes pourraient être utilisés par les usagers.

Accord du conseil pour solliciter une subvention auprès de l'ANS selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Agorespace 250 tout acier	37 343,00 €	Subvention Agence Nationale du Sport	44 433,60 €
Gazon et lignes de jeu	8 325 €	FCTVA	9 442,14 €
Travaux de réservations et scellement	3 944 €	Part communale soit 20 %	12 774,66 €
Mini but brésilien x 4	2 198 €		
Kit de basket extérieur	1 054 €		
Piste périphérique 2 couloirs	2 678 €		
TOTAL HT	55 542 €		
TVA	11 108,40 €		
TOTAL TTC	66 650,40 €		66 650,40 €

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal fixe comme suit les subventions aux associations pour 2022 :

Associations	Subventions	Associations	Subventions
Un Petit Air de Culture	350	Stade Loupéen	0
Coopérative Scolaire (10 € par élève x 75)	750	Voyages scolaires (30 € par élève)	300
Société de Pêche	100	Les Petites Mains	400
Perche Association Football	0	Association des Parents d'Elèves	200
Perchemin	50	Amicale des Sapeurs-Pompiers La Loupe	80
Association Danse et Rêve	150	La Croix Rouge	50
A.D.M.R	200	Comice Agricole	60
Service d'Aide à Domicile Schweitzer	200	Comité des Fêtes	2.550
La Prévention Routière	80	Les Paniers d'Aligre	0
C.O.E.C.I.L	40	Passion Elevage 28	90
Amis des Jumelages du Canton	40	La RurÂle	0
U.S.E.P du Perche	50	Association de sauvegarde du patrimoine	500
ELAN (ex Contrats Bleus)	100	Fondation du patrimoine	75
		TOTAL	5.760





Lecture est donnée du courrier de la nouvelle association de Sauvegarde du Patrimoine de Champrond-en-Gâtine qui sollicite une subvention pour l'année 2022. Il est indiqué que la création d'une association de sauvegarde du patrimoine pourrait faciliter l'obtention de financements pour les travaux réalisés sur le patrimoine communal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

M. le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2020, qui se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	395 802,69	107 181,42
Recettes	388 095,07	155 794,30
Résultat 2021	-7 707,62	48 612,88
Résultat antérieur	10 801,83	-13 348,31
Résultat cumulé	3 094,21	35 264,57

Reste à réaliser 2021 :

Dépenses d'investissement	Travaux de restructuration de l'école	454 208,00
Recettes d'investissement	Prêts bancaires	500 000,00

	Fonctionnement	Investissement
soit un résultat final	3 094,21	81 056,57

Sous la présidence de Marie-France Moinet, le compte administratif 2021 en concordance avec le compte de gestion du receveur municipal est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2022

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 423 158 € en section de fonctionnement et à 750 803 € en section d'investissement.

En section d'investissement, il est prévu les dépenses envisagées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire soit :

- 23 110 € de travaux de voirie sur l'exercice 2022 et 19 230 € de travaux non réalisés en 2021.
- Réfection de la voûte du chœur de l'église prévue en juillet : 41 000 €
- Remplacement de gouttières 68/70 Grande Rue : 8 500 €
- Logiciel Segilog pour la mairie : 2 900 €
- Fourneau à la cantine : 9 168 €
- Lave-vaisselle à la salle des fêtes : 2 064 €
- Armoire réfrigérée à la salle des fêtes : 2 110 €
- Travaux de restructuration de l'école :
 - ✓ Reste à Réaliser 2021 : 454 208 €
 - ✓ Solde travaux : 138 963 €
 - ✓ Parement silex murs sud et ouest : 20 000 €
 - ✓ Travaux supplémentaires et mobilier scolaire : 20 000 €
 - Etanchéité du toit du bâtiment annexe pour le bardage
 - Sortie des toilettes vers le jardin, trottoir à prévoir
 - Mobilier
- Caution logements : 650 €
- Remboursement du capital des emprunts : 8 900 €





Les recettes d'investissement sont constituées :

- De subventions au titre du F.D.I. : 32 736 €
- Des subventions pour les travaux de l'école F.D.I., D.E.T.R., D.S.I.L. : 157 513 €
- FCTVA : 17 000 €
- Subvention spécifique de l'Etat pour le fourneau de la cantine : 7 640 €
- Prêt bancaire : 500 000 €
- Cautions logements : 650 €
- Excédent reporté : 35 264 €

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2022 à l'unanimité.

ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE L'ECOLE

M. le Maire projette au conseil des photos des travaux en cours, le bardage est presque terminé.

PROGRAMMATION D'UNE COMMISSION DES BATIMENTS ELARGIE A TOUT LE CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire envisage la création d'une commission des bâtiments élargie à tout le conseil.

PROGRAMMATION D'UNE COMMISSION POUR L'EXTENSION DU PARKING DE L'ECOLE

M. le Maire indique au conseil, qu'il est urgent de réaliser une extension du parking de l'école en contrebas de la cour de l'école. Il s'avère qu'il y a un arbre, qui est situé au milieu de l'espace et qui doit être déplacé. Les travaux de décapage du terrain et la mise en place de calcaire seront réalisés par notre agent communal et l'enrobé par l'entreprise.

Il est donc décidé de déplacer l'arbre dans la haie existante et de prévoir la réalisation de la clôture mitoyenne avec le propriétaire voisin à la place du mur en mauvais état.

TOURS DE GARDE AU BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Le conseil municipal définit les tours de gardes au bureau de vote des élections présidentielles les 10 et 24 avril 2022 sachant que le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 19 h.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SEGILOG-BERGER LEVRAULT

M. le Maire fait part au conseil que le contrat Segilog/Berger Levrault permet l'utilisation et la formation aux logiciels dédiés au fonctionnement spécifique des mairies. Ces logiciels sont utilisés par une très grande majorité des collectivités du département. Le coût annuel est de 2 151 € HT pour la cession des droits d'utilisation et 239 € HT pour la formation et la maintenance.

Accord du conseil pour renouveler le contrat d'une durée de trois ans.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES DE CANTINE

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes de cantine scolaire avec la Direction Générale des Finances Publiques.

CONVENTION D'ACCES AU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE INFOGEO 28

M. le Maire informe le conseil que le système d'information géographique Infogéo 28 a été développé par Energie d'Eure et Loir. Il permet de consulter différentes données : cadastre, réseaux d'eau et d'assainissement, réseau électrique, réseau d'éclairage public, chemin de randonnée...

La commune doit s'engager à approuver les termes de la convention, à désigner un DPO (délégué à la protection des données personnelles).

Ce service est gratuit et facile à utiliser.

Accord du conseil pour signer la convention d'accès à Infogéo 28 et Sophie Prelle est désignée DPO, sachant que les élus ne sont pas autorisés à être DPO.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Avancement du déploiement de la fibre optique : il est prévu que 80 % du territoire de la commune soit pourvu fin juin et les 20 % restant en fin d'année. Une réunion publique sera organisée pour communiquer les informations relatives à l'accès à la fibre.





- ✓ Mise en place de colis pour les aînés de la commune sachant que le repas de printemps n'a pas eu lieu. Le conseil décide d'offrir des colis de produits locaux aux habitants âgés de plus de 70 ans d'un montant de 28 € avec un bon de transport à la demande. Les colis seront fournis par l'EARL Les Vitriers qui aura en charge de prendre prioritairement des produits locaux issus de la commune et d'autres communes d'Eure et Loir et de l'Orne.
- ✓ En ce qui concerne le transport à la demande, deux habitants de la commune l'utilisent régulièrement.
- ✓ Le busage du fossé rue des Charmilles est à prévoir cet été mais il s'avère que des eaux usées s'écoulent dans le fossé, il faudra en vérifier l'origine.
- ✓ Le poteau d'éclairage public rue du Sentier sera remis en état prochainement, les travaux ont été demandés à l'entreprise H2E.
- ✓ Un panneau sans issue sera mis en place rue du Sentier pour éviter la circulation inutile des véhicules dans cette rue.
- ✓ Des fossés de Beaurepaire présentent des rejets non conformes, il sera demandé au SPANC de nous communiquer les habitations concernées.
- ✓ Les cartes pour accéder à la déchetterie à compter du 1er mai seront à demander sur Internet ou dans les déchetteries de Saint Eliph ou Courville. La mairie pourra aider les personnes, qui présentent des difficultés pour utiliser Internet pour s'inscrire en ligne.
- ✓ Le conseil municipal décide de demander une étude pour une commande groupée de 2 défibrillateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.



● Etat civil ●

Décès :

SCHOETTEL Pascal décédé le 03/03/2022
 ROUPIN Viviane épouse FACCHIN décédée le 07/04/2022
 FACCHIN Eric décédé le 08/05/2022
 VOBMANN Michel décédé le 25/07/2022
 CHOUGNY Dominique décédé le 25/08/2022
 RIVET Raymond décédé le 07/11/2022



Mariages :



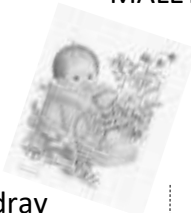
GILBERT Jean-Francois et ES-SAÂD Mélanie le 12/03/2022
 CLERICO Florian et RENAULT Mylène le 16/04/2022
 DUPREZ Bruno et FARTURA Nathalie le 07/05/2022
 PRELLE Thomas et DUBOIS Sarah le 07/05/2022
 MOREL Guillaume et DAUTREY Nelly le 09/07/2022
 HORTEL Thierry et DINANT Stéphanie le 06/08/2022

PACS :

AVELINE Jonathan et ROY Noémie le 21/05/2022
 MALETRAS Davy et GAVART Aurianne le 07/10/2022

Naissances :

PRELLE Jules né le 31/01/2022 à Le Coudray
 GOINEAU Julia née le 27/02/2022 à Le Coudray
 GOINEAU Lina née le 27/02/2022 à Le Coudray
 RABESAHALA Rose née le 05/04/2022 à Le Coudray
 MIOT-AUBRY Louise née le 08/04/2022 à Le Coudray
 LESPINAY Ethan né le 08/04/2022
 à Champrond-en-Gâtine



GANDON Juliette née le 21/05/2022 à Le Coudray
 ISIDORE Shanelle née le 30/05/2022 à Le Coudray
 CLERICO Valentine née le 20/06/2022 à Le Coudray
 COUILLEAU LAVERGNE Eléa née le 10/07/2022
 à Le Coudray
 FARITIET PAYET Temoë né le 25/07/2022 à Le Coudray
 LEFEVRE Elio né le 20/11/2022





Le Conseil municipal et la Communauté de Communes

Les membres du conseil municipal

Le Maire : **Éric Legros**

1^{er} Adjoint : Philippe Guillemet, **2^{ème} Adjoint** : Christian Bornet,

3^{ème} Adjoint : Claire Tafoiry

Les conseillers :

Christelle Bigeault, Gaël Chaboche, Jean-Luc Dubois, Séverine Guilpain, Gaëlle Guyon, Nicolas Javoy, Yohan Lamard, Marie-France Moinet, Jocelyne Préhu, Elisabeth Sylvestre, Joël (Placide) Zachelin



Les commissions communales

✓ Urbanisme :

Gaël Chaboche, Philippe Guillemet, Nicolas Javoy, Éric Legros, Marie-France Moinet, Claire Tafoiry.

✓ Voirie et Réseaux :

Christian Bornet, Jean-Luc Dubois, Philippe Guillemet, Joël (Placide) Zachelin.

✓ Bâtiments :

Philippe Guillemet, Gaëlle Guyon, Yohan Lamard, Éric Legros, Claire Tafoiry.

✓ Espaces extérieurs / Cimetière :

Jean-Luc Dubois, Nicolas Javoy, Jocelyne Préhu, Joël (Placide) Zachelin.

✓ Bibliothèque :

Jean-Luc Dubois, Elisabeth Sylvestre, Jean-Pierre Brihaye, Nicolas Bâcle, Sophie Prelle.

✓ Appel d'offres :

Maire : Éric Legros,

Titulaires : Philippe Guillemet, Séverine Guilpain, Claire Tafoiry.

Suppléants: Christian Bornet, Jean-Luc Dubois, Gaël Chaboche.

✓ Commission des Fêtes (organise les fêtes communales à savoir le 14 juillet, le repas de Printemps et l'arbre de Noël):

Marie-France Moinet.

✓ Finances : ensemble du conseil municipal

✓ Commission de contrôle (révision des listes électorales) :

Titulaire : Christelle Bigeault / Suppléant : Nicolas Javoy.

2 personnes hors conseil : Brigitte Berthelot, Brigitte Wardavoire.

✓ Commission Impôts :

Titulaires : Jean-Luc Guibert, Philippe Guillemet, Marie-France Moinet, Claire Tafoiry, Brigitte Wardavoire, Joël (Placide) Zachelin,

Suppléants : Christelle Bigeault, Christian Bornet, Gaëlle Guyon, Nicolas Javoy, Yohan Lamard, Jocelyne Préhu.

Les commissions intercommunales

✓ Commission Travaux - Equipements - Environnement - Assainissement :

Membres : Philippe Guillemet, Claire Tafoiry.

✓ Pôle d'Équilibre Territorial Rural (PETR) :

Délégué titulaire : Éric Legros / Délégué suppléant : Philippe Guillemet.

✓ Commission Développement économique - Tourisme :

Membres : Jean-Luc Dubois, Éric Legros.

✓ Commission Enfance Jeunesse, Affaires sociales et Citoyenneté :

Séverine Guilpain, Marie-France Moinet

✓ Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) :

Président : M. Bertrand de Lacheisserie,

Délégués titulaires : Christelle Bigeault, Philippe Guillemet. / Délégués suppléants : Christian Bornet, Nicolas Javoy.

✓ Syndicat Intercommunal de Regroupement pédagogique (SIRP) :

Champrond en Gâtine, Montlandon, Montireau, Saint Victor de Buthon

Délégués titulaires : Séverine Guilpain, Gaëlle Guyon, Nicolas Javoy, Éric Legros (Président).

✓ Territoire d'Energie d'Eure et Loir :

Délégué titulaire : Philippe Guillemet / Délégué suppléant : Joël (Placide) Zachelin.

✓ Parc Naturel Régional du Perche (PNRP) :

Délégué titulaire : Gaël Chaboche / Délégué suppléant : Jean-Luc Dubois.

✓ Eure et Loir Ingénierie :

Délégué titulaire : Christian Bornet / Délégué suppléant : Marie-France Moinet.

✓ Correspondant défense: Philippe Guillemet.

✓ Comité National d'Action Sociale pour les agents communaux (CNAS) :

Marie-France Moinet.

✓ Aménagement - Planification:

Philippe Guillemet.

✓ Commission Impôts de la communauté de communes :

Membres : Philippe Guillemet, Éric Legros.

✓ Référent économie de la CDC pour le territoire communal :

Éric Legros.

✓ Comité de Bassin d'Emploi du pays nogentais :

Délégué titulaire : Jean-Luc Dubois, Jocelyne Préhu.

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Terres de Perche

Le bureau est composé de 8 membres : le président et sept vice-présidents.

Le Président : **Éric Gérard**

vice-président Finances, Administration : René Rousselle, Maire de Combres

vice-président Urbanisme, transports et mobilité : Eric Legros, Maire de Champrond-en-Gâtine

vice-présidents Travaux - équipements / Eau - assainissement / Energie / Plan Climat Air - Energie Territorial : Martial Lecomte, Maire de Marolles les Buis et Jean-Michel Cerceau, Maire de Saint Victor de Buthon

vice-président Enfance jeunesse / Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la Citoyenneté : Christophe Barral, Maire de Saint Eliph

vice-président Economie / Promotion touristique / Maison de santé / Espaces France Services : Bruno Jérôme, 1er adjoint à la Mairie de La Loupe et Victor Provôt, Maire de Thiron Gardais

Délégués communautaires : **Éric Legros et Philippe Guillemet**





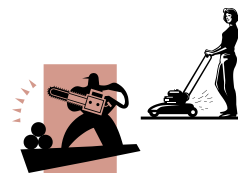
≈ Pour la tranquillité à Champrond et la bonne entente entre voisins... ≈

Extrait de l'Arrêté préfectoral relatif aux bruits n° 1052 en date du 21 / 06 / 96

Article 2 - Sans préjudice des dispositions du décret n° 95.408 du 18 avril 1995, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, toute personne utilisant, dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Article 3 - Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 09 h 00 à 12 h 00 et de 15 h à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00



Article 4 - Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Des crottes de chien dans les rues ...



Quoi de plus désagréable que de se promener les yeux rivés sur le sol pour éviter les déjections canines !!! Un peu de civisme peut venir à bout de ce désagrément. Il suffit de se munir d'un sac plastique, de l'ouvrir et de l'enfiler comme un gant, puis de ramasser la crotte du chien, de retourner le sac autour, de le fermer hermétiquement et enfin de le jeter à la poubelle. Simple, non ?!?!?

Merci d'avance.

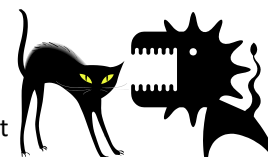


Les animaux errants dans les rues...

Lorsque vous voyez des animaux errants dans les rues, merci de contacter la mairie.

Les chiens et les chats errants peuvent faire l'objet d'une saisie, par arrêté du maire, et d'une conduite à la fourrière. Ils sont restitués à leurs propriétaires seulement après paiement des frais de fourrière.

Après huit jours, si l'animal n'a pas été réclamé, il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gérant de la fourrière qui peut en disposer.



Entretien des trottoirs ...



Comme cela est le cas par temps de neige, les riverains doivent balayer régulièrement les trottoirs face à leur habitation.

Il en est de même quant au désherbage au pied du mur des habitations et des murs d'enceinte.





• Les services communaux et intercommunaux •

≈ Votre Mairie ≈ ≈ Champrond en Gâtine ≈

Tel : 02-37-49-80-20

E.Mail : contact@champrond-en-gatine.org

Permanences à la mairie :

Le mardi de 17h à 19h : M. Legros Eric

Le jeudi de 17h à 19h : M. Guillemet Philippe

Le samedi de 9h30 à 11h30 : Le maire ou les adjoints.

Nouveaux habitants :

Si vous venez d'emménager sur notre commune, nous vous demandons de venir vous présenter à la mairie pour :

- ✓ vous inscrire sur la liste électorale,
- ✓ nous indiquer, si votre habitation est raccordée au réseau d'assainissement, votre date d'emménagement.



≈ Location de la salle des fêtes communale ≈

Pour toutes visites de la salle des fêtes, renseignements auprès de la mairie au 02.37.49.80.20.



≈ Service communal d'eau potable et d'assainissement ≈



Pensez à la mensualisation pour 2023 : inscription avant le 31 décembre 2022

En cas de fuite ou autres problèmes sur le réseau d'eau potable, merci de contacter la mairie à ses heures d'ouvertures.

En cas d'urgences le soir et le week-end, vous pouvez contacter

M. Christian BORNET au 06.86.07.59.55 ou M. Eric LEGROS au 06.14.17.86.47.

▪ **LE SERVICE MUNICIPAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT PROPOSE AUX ABONNES DE REGLER MENSUELLEMENT LEUR FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT** ▪

Le principe est basé sur le volontariat et les personnes intéressées doivent se déclarer au préalable et nécessairement auprès de la mairie de Champrond-en-Gâtine avant le 15 décembre pour être mensualisées l'année prochaine.

→ Le principe est le suivant : le foyer mensualisé recevra donc en début d'année prochaine un échéancier de dix prélèvements calculés sur la base de 80 % de la consommation de l'année précédente et 1/10ème de l'abonnement.

Le prélèvement s'effectuera le 10 de chaque mois.

Suite au relevé du compteur, une facture de solde sera adressée aux abonnés.

Les abonnés intéressés par la mensualisation doivent retirer un dossier comprenant le contrat de mensualisation et l'autorisation de prélèvement à la mairie.





Facebook [sirtom courville](https://www.facebook.com/sirtom.courville)

Adresse <https://www.sirtom-courville.fr/>

Informations du S.I.R.T.O.M

Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Tri des **Ordures Ménagères**

La collecte des ordures ménagères a lieu **le LUNDI MATIN (*)**.

Particularités de la collecte :

- Hameaux collectés **le MARDI MATIN (*)** : Le Grand Bois Landry, Le Petit Bois Landry, Les Cornets, La Suarderie, La Housserie.
- Hameaux collectés **le MARDI APRÈS-MIDI (*)** : Les Vitriers, Le Petit Beauvais, Le Grand Beauvais, Villemaigre, Le Bois des Pâtisseries, l'Orgerie.

⇒ Merci de mettre les containers à disposition dès **LE DIMANCHE SOIR** pour la collecte du lundi matin
dès **LE LUNDI SOIR** pour la collecte du mardi matin

Merci d'éviter de les sortir plusieurs jours à l'avance afin de limiter les dégradations par les animaux.

* : Lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, la collecte a lieu le lendemain.



Horaires déchèterie de St Eliph (Fermée les jours fériés)

✓ **CONDITIONS MISES EN PLACE POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ DES USAGERS ET DES AGENTS :**

- **Aucune aide du gardien pour le déchargement**

✓ **CONSIGNES A RESPECTER POUR ACCÉDER AU SERVICE :**

- Présenter sa carte de déchèterie
- Apporter des déchets dans la limite des quotas habituels
- Rester dans votre véhicule en attendant votre tour
- Respecter les consignes données par les gardiens présents

✓ **HORAIRES D'HIVER du 01 novembre au 28 février**

Lundi	: fermée
Mardi	: 09h00 à 12h30 - 13h30 à 17h30
Mercredi	: fermée
Jeudi	: fermée
Vendredi	: 13h30 à 17h30
Samedi	: 09h00 à 12h30 - 13h30 à 17h30
Dimanche	: fermée

CARTE DECHETTERIES.

Depuis le 22 Mars 2022,
un nouveau système d'accès en déchèterie a été mis en place.

La demande de cette nouvelle carte d'accès s'effectue via le lien ci-dessous, munissez-vous d'un justificatif de domicile ou d'un Kbis pour les professionnels, de moins de 3 mois :

<https://dechetteries-sirtom-courville.horaniet.com>

Vous devrez présenter cette nouvelle carte pour accéder aux déchèteries du SIRTOM. Elles sont disponibles 15 jours après réception complète du dossier en déchèteries.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à contacter le SIRTOM au 02.37.23.32.63.



FNATH RECYCLAGE

Point de recyclage (Accessible à la mairie de Champrond)

Téléphones portables et cartouches jet d'encre

Un geste éco-citoyen pour soutenir les accidentés de la vie





Je trie, avant mon passage en déchèterie

Dépôts autorisés



AMEUBLEMENTS



TEXTILES



BOIS



DÉCHETS VERTS



MÉTAUX



ENCOMBRANTS



DEE*



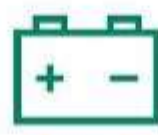
CARTONS



GRAVATS



RADIOGRAPHIES



BATTERIES



LAMPES



HUILES
DE FRITURE



PILES
ACCUMULATEURS



HUILES
DE VIDANGE



CARTOUCHES
D'ENCRE



DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUES



DASRI* DES
PARTICULIERS

Dépôts ~~INTERDITS~~



BOUTEILLES DE GAZ



EXTINCTEURS



PNEUS



AMIANTES



MÉDICAMENTS

Conditions d'accès en déchèterie

- Présenter sa carte d'accès en déchèterie
- Respecter les quotas : 1m³ de déchets sauf déchets verts 2m³
- Respecter les horaires d'accès

Pour gagner du temps lors de mon passage

- **Je trie les déchets** par catégorie
- **Je dissocie les matières** pour quelles soient valorisées. Par exemple je démonte une table qui a un pied en métal et un plateau en verre
- **Je privilégie le compostage** de mes déchets verts

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter

par téléphone au 02.37.23.32.63 ou par mail sirtomcourville@wanadoo.fr

Consultez notre site internet www.sirtom-courville.fr et notre Page Facebook Sirtom Courville

* DEE : Déchets Electriques et Electroniques – DASRI : Déchets d'activité de Soins à Risques Infectieux





• Numéros infos et permanences utiles •

↳ Numéros utiles



La Maison de Santé de La Loupe est située au 2, avenue du Perche à La Loupe.

La Maison de Santé de Thiron-Gardais est située au 5 rue de Gardais, à Thiron Gardais .

SECURITE :

S.A.M.U : 15 POMPIERS : 18 GENDARMERIE : 17

Médecins généralistes			Psychologue		
BENOIT Ingrid	14 rue de l'abbaye 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 49 42 63	PROUVEUR-SELTEMANN Pascale	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 52 94 38
DUPRAT Philippe	Maison de soins 5 rue de Gardais 28 480 THIRON GARDAIS	01 43 21 33 33	Infirmiers		
FOURATI Maher	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 54 58 55	ARDISSON Brigitte	Maison de soins 5 rue de Gardais 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 49 47 44
RICOIS Amélie	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	01 84 62 62 62	BRACCAGNI Diane	Maison de soins 5 rue de Gardais 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 49 51 78
LABUTHIE Martine	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	01 84 62 62 62	GASSELIN Laetitia	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 81 06 58
Kinésithérapeutes			CHAMBON Laurent	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 81 04 88 06 31 26 13 42
BOULAY Bérenger	14 rue des Tilleuls 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 29 70 91	BROUARD Laetitia	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 81 09 04
LEBOSSÉ Guillaume	14 rue des Tilleuls 28 480 THIRON GARDAIS	06 42 43 99 27	HIRON Lydia	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 81 09 04
HAMARD Denis	1 Place du Marché 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 49 48 15	BARENTIN Isabelle	Podologues - Pédicures	
MOISA Liviu	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 81 13 92	GONSARD Catherine	15 place de l'Hôtel de Ville 28 240 LA LOUPE	02 37 52 25 67
PERROT Jean-Christophe	18 rue Marceau 28 240 BELHOMERT GUEHOVILLE	02 37 37 05 19	BLAY Cécile	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 29 19 21
FARCY Ianne	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 81 30 11	JEANNE Corinne	Sages-femmes	
TOULEMONDE Gilles	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 81 30 11	LE GUERNIGOU Marion	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	06 84 15 03 40
Ostéopathes			LE GUERNIGOU Briec	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	06 26 45 37 43
BIGARD Pierre-Alexandre	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	06 67 92 22 53	Audioprothésiste		
DUMAS MILNE EDWARDS Thibault	14 rue des Tilleuls 28 480 THIRON GARDAIS	07 68 65 53 52	BOUGER Fabien	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 37 86 94
Dentistes / Chirurgiens dentistes			Pharmacie		
HEMERY Sébastien	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 52 32 96	CARUANA - GERARD - TAUREAU	4 rue du 17 Juin 1944 28 240 LA LOUPE	02 37 81 19 89
HAMAL Siham	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 52 32 96	LEROY-RENOU	10 rue du Commerce 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 49 43 03
SACCENTI Frédéric	2 impasse de la Cerisaie 28240 LA LOUPE	02 37 81 05 12	Laboratoire d'analyses médicales		
SIMON Christian	Maison de soins 5 rue de Gardais 28 480 THIRON GARDAIS	02 37 49 53 18	C+Bio	Maison de santé 2 avenue du Perche 28 240 LA LOUPE	02 37 81 30 00





Actualisé

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE PERCHE

Place de l'Hôtel de Ville
28240 La Loupe

PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) du Perche

02 37 29 09 29

1 Bis rue Doullay - 28400 Nogent-le-Rotrou
Email : urbanisme.habitat.perche@gmail.com

LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC

18 rue de La Gare 28240 La Loupe Tél : 02 37 81 14 87

LES ASSISTANTES MATERNELLES

Site Internet de Champrond en Gâtine : Vie quotidienne / Ecole / Les assistantes maternelles

ENSEIGNEMENT :

Collège Jean Monnet 02 37 53 58 70
Ecole Champrond-en-Gâtine 02 37 37 31 57

Syndicat scolaire

- o gestion budgétaire et comptable : 02 37 49 80 20
- o gestion administrative du personnel : 02 37 81 15 04
- o facturation garderie : 02 37 49 82 78



**LA MAISON DES P'TITS LOUPS
Crèche halte garderie**

3 rue Henri Dunant à la Loupe

02 37 29 45 68

L'ASSOCIATION LES CONTRATS BLEUS -> L'ELAN

(coordonne la politique Petite enfance - Enfance - Jeunesse)

Rue Jean Moulin, 28240 La Loupe 02.37.52.94.16
e-mail : lescontratsbleus.familles@orange.fr
Site Internet : www.les-contrats-bleus.com

Permanences

Association / organisme	Jour et Heure	Lieu	Téléphone
ADMR (Aide à domicile en milieu rural)	Le mardi de 10h à 12h Le vendredi de 9h30 à 11h30 et sur rendez-vous	11, impasse de la Cerisaie ZA La Loupe	02 37 29 90 59
Pôle Emploi	Lundi, Mardi et Mercredi : 8h45 à 12h45 et sur RDV : 12h45 à 16h45 Jeudi : 8h45 à 12h45 Vendredi : 8h45 à 12h45 et sur RDV : 13h15 à 15h45	50, rue Emile Gohon Nogent le Rotrou	Pour consulter votre dossier 08 36 64 26 42
ASSISTANTS SOCIAUX ANIMATEUR INSERTION ASSISTANTE SOCIALE (CPAM)	Sur rendez-vous Mardi 14h00 à 16h30 Sur rendez-vous	16 rue de la Bruyère Mairie La Loupe	02 37 53 57 30 02 37 25 62 29
F.N.A.T.H (Fédération Nationale des acciden-	4 ^e vendredi des mois de janvier-mars-mai- juillet -septembre-novembre	Mairie de la Loupe 15h30 - 16h30	
SECURITE SOCIALE	Lundi et jeudi 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30	12 rue de la Bruyère La Loupe	02 37 81 07 77
Office du tourisme	Mardi et Samedi 10h00 à 12h00	Gare La Loupe	02 37 81 24 00
FRANCE SERVICES de La Loupe (LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC)		18 rue de la Gare La Loupe	02 37 81 14 87
RELAIS et Cyber Emploi de La Loupe	Lundi, mardi, jeudi : 9h à 12h - 14h à 16h		02 37 81 38 93
Mission locale MILOS	mardi sur RDV		02 37 52 57 71
CARSAT service social	jeudi sur RDV		36 46
CARSAT service retraite	1er vendredi du mois sur RDV		39 60
CAF service social	jeudi sur RDV		02 37 27 45 45
PETR J'éco-RENOV'	2ème lundi matin sur RDV		02 37 29 09 37
CBE (Comité Bassin Emploi)	3ème mardi matin		02 37 53 61 28



INFO SUR LE « PLAN NEIGE » DE CHAMPROND

Actuellement, il existe trois structures capables de débloquer notre réseau routier :

- Les déneigeuses du conseil départemental (camions orange ou blanc)
- Le tracteur communal équipé d'une lame
- L'aide des agriculteurs locaux (parfois missionnés par le Conseil Départemental d'Eure et Loir, mais aussi et surtout pour des missions de solidarité)

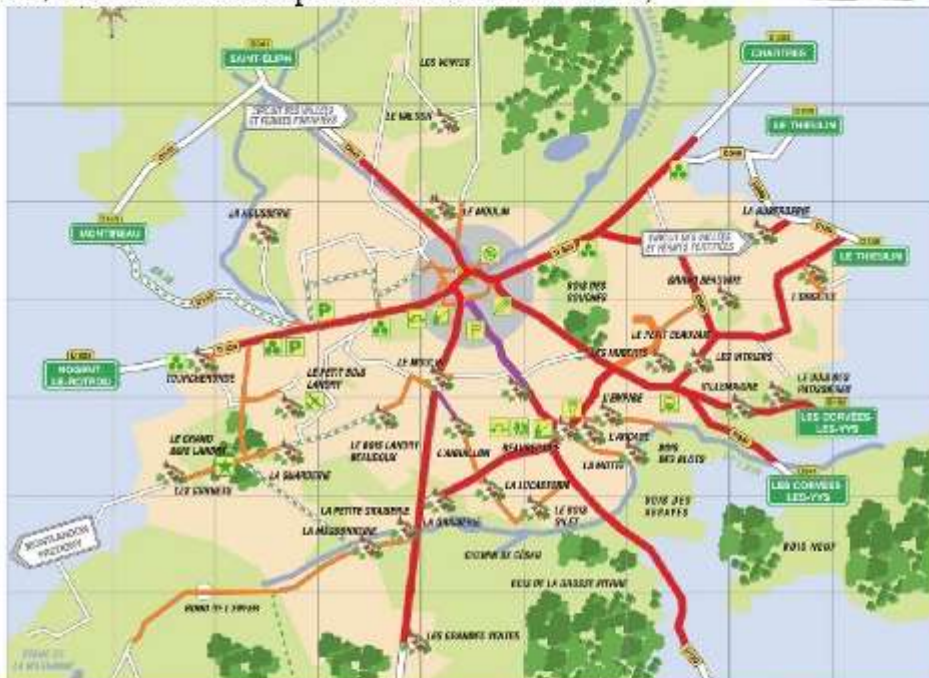


Pour être efficace, des priorités sont établies pour répondre aux urgences. En effet, les moyens déployés seront plus rapides pour dégager une route donnant accès à des personnes nécessitant des soins (Accès infirmières, ambulances, ...).

La deuxième priorité est de faciliter les actifs à rejoindre les axes départementaux pour se rendre sur leur lieu de travail (vers les gares de La Loupe ou Courville, Axe Chartres - Nogent).

Nous invitons donc toutes les familles à déclarer les personnes fragiles nécessitant un passage régulier des services médicaux à la mairie en période hivernale au 02 37 49 80 20.

La municipalité pourra réorienter le tracteur communal en cas d'extrême urgence déclarée.



Nous vous conseillons de télécharger sur votre Smartphone l'application gratuite **PaneauPocket** afin de disposer des informations en temps réel publiées par la mairie, en complément du site internet www.champrond-en-gatine.fr.

Suite à des décrets préfectoraux ou du Conseil Départemental, ou encore des consignes de notre regroupement pédagogique, le transport scolaire pourra être interrompu. Le syndicat scolaire informera également les familles via les moyens de communication tels que Site internet, téléphone, ... Sous l'autorité de la commune, des axes communaux ou départementaux pourront être fermés à la circulation de façon temporaire. Pour le confort et la sécurité de chacun, des déviations seront mises en place.



En cas de grosses congères, les 2 routes concernées par un avis de fermeture sont :
D129 (Champrond-en-Gâtine > Beaufrepaire) et la portion entre « le Moulin » et « l'Aiguillon »
Le passage par la route de Combres via « la Graiserie » ou la route d'Illiers serait privilégié.

La commune :

Tous les axes **rouges** du plan ci-dessus sont traités par le conseil départemental d'Eure et Loir.

Les axes **orange** sont déneigés par les services municipaux.

Les routes de couleur **violet** pourraient être fermés à la circulation exceptionnellement.

Il faut savoir que notre commune est très étendue, il faut environ 4h30 de travail avec le tracteur communal pour déneiger les routes de notre compétence.

Il arrive parfois, que les agents communaux fassent plusieurs passages dans la même journée.

La municipalité invite les riverains à la patience lors des fortes chutes de neige.

Le tracteur de la commune parcourt environ 19 kms de voirie à chaque passage.

Le centre du village :

Tous les axes **rouges** du plan ci-dessous sont traités par le conseil départemental d'Eure et Loir.

Les axes **orange** sont déneigés par les services municipaux.

Les employés communaux concentreront leurs efforts pour rendre accessibles au plus vite les commerces indispensables et axes permettant d'atteindre les routes départementales.

ATTENTION !
LA LOI RAPPELLE QUE CHAQUE PROPRIÉTAIRE, CHAQUE LOCATAIRE EST RESPONSABLE DU DÉNEIGEMENT FACE À SON DOMICILE.
GRÂCE AUX EFFORTS DE CHACUN, LE RÉSEAU PIÉTONNIER PEUT ÊTRE AINSI RAPIDEMENT PRATICABLE.

Document à conserver.

La municipalité remercie tous les agriculteurs locaux pour l'entraide lors des périodes neigeuses.

